

RAPPORT FINANCIER 2022

GROUPE
CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE



SOMMAIRE GÉNÉRAL

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ	3
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	18
BILAN	19
COMPTE DE RÉSULTAT	21
ENGAGEMENTS HORS BILAN	22
ANNEXE	23
ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX	45
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022	46
COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2022	48
ANNEXE	51
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	72
COMPTES ANNUELS	73
COMPTES CONSOLIDÉS	79
ATTESTATION DU RESPONSABLE	85



RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ

1.1	ENVIRONNEMENT COMMERCIAL	4
1.2	ENVIRONNEMENT FINANCIER	4
1.3	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2022	5
1.4	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	6
1.5	ANALYSE DES COMPTES	7
1.6	PERSPECTIVES 2023	11
1.7	POLITIQUE EN MATIÈRE D'INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME	12
1.8	ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT	13
1.9	AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATIONS	16



1.1 Environnement commercial

L'année 2022 restera charnière dans l'histoire de la réassurance :

- faisant suite à une série d'années techniquement non rentables pour les réassureurs
- marquée par trois événements majeurs
 - la guerre en Ukraine avec des effets directs et indirects ;
 - la fin des taux bas et une inflation généralisée (notamment, dans le secteur de la (ré)assurance sur les primes et les sinistres) ;
 - l'ouragan Ian aux USA.

À ces trois événements majeurs, viennent s'ajouter une succession d'événements d'ampleur (notamment la grêle en France, le typhon Hinnamor en Corée et les inondations en Afrique du Sud).

La conséquence de cette année difficile est une baisse significative de la capacité en Non-Vie lors de la campagne de janvier 2023. On évalue cette baisse à -17 % (-115 Mds USD). De nombreux acteurs ont notamment réduit leurs engagements sur la protection des catastrophes naturelles.

Tout au long de l'année 2022, le marché n'a pas, à proprement parler, assisté à un durcissement (au sens d'une augmentation significative sur tous les marchés, tout pays, toute branche) mais a commencé à percevoir les frémissements d'un retournement.

CCR Re a pu renforcer sa présence :

- en Asie sur des marchés récemment ouverts tels que le Cambodge, la Thaïlande, le Sri Lanka ;
- au Latam (en Colombie par exemple) ;
- en Europe (notamment en Espagne).

CCR Re a été très peu impacté par les événements CAT :

- pas d'exposition directe en Russie/Ukraine, et très peu d'expositions indirectes en transport, aviation, crédit ;
- aucun sinistre direct sur l'ouragan Ian en Amérique du Nord (faible sinistralité indirecte via un programme de rétro).

CCR en revanche fait face à une sinistralité Cat Nat importante avec une sécheresse qui constitue pour le marché l'événement le plus important pour le régime.

En France, l'encaissement de l'assurance dommages sur le marché français continue de progresser, et est estimé en 2022 à +4,5 %. Cette évolution concerne davantage l'assurance des professionnels (+6,2 %) alors que le marché des particuliers progresse de 3,8 % et celui de l'auto de 2,8 %.

Par ailleurs, le marché français est marqué par la percée des *assurtechs*, par le rapprochement d'acteurs de référence notamment Generali et La Médicale, par des partenariats tels que celui d'Allianz et Crédit Mutuel et par l'arrivée de nouvelles capacités. Les mutualistes dominent toujours ce marché, concurrencés par les bancassureurs et les sociétés d'assurance.

Enfin, les travaux portant sur les différentes réformes du régime Cat Nat et du système de gestion des risques en agriculture se poursuivent et devraient aboutir rapidement. Le décret d'application de la loi Baudu et son arrêté ont été publiés au JO le 31 décembre 2022. La réforme de l'assurance récolte s'est traduite par la loi du 2 mars 2022 qui instaure un nouveau régime reposant sur la solidarité nationale et le partage du risque entre l'État, les agriculteurs et les assureurs.

1.2 Environnement financier

Sur le plan financier, l'année 2022 aura été particulièrement difficile pour les investisseurs. En effet, elle se caractérise par une baisse généralisée de la valorisation de l'ensemble des classes d'actifs, toutes affectées par l'envolée de l'inflation et ses conséquences. Si la croissance économique en 2021 était logique en raison du rattrapage de l'activité post-Covid, la vigueur de l'inflation a été la principale surprise pour les banques centrales et les investisseurs en 2022. Les investisseurs ont gardé les yeux rivés sur l'évolution des politiques monétaires des grandes banques centrales en 2022. Parallèlement la flexibilité budgétaire, soutien important des économies en période post-Covid, s'amenuise avec un endettement élevé des États qui doivent se refinancer à refinancer à des niveaux de taux sensiblement plus élevés. En somme, le contexte de 2021, à savoir des politiques budgétaires expansionnistes et des politiques monétaires très accommodantes, a disparu en 2022 et s'est totalement inversé.

En 2022, les marchés d'actions des pays développés ont affiché de piètres performances tant en Europe qu'aux États-Unis. Les indices Eurostoxx 50 et CAC 40 ont abandonné respectivement 8,5 % et 6,7 % alors que les indices SP500 et Nasdaq se sont effondrés respectivement de 18,1 % et 32,5 %. Les valeurs de croissance comme les valeurs technologiques américaines ont été particulièrement affectées par le contexte haussier sur les taux alors que les valeurs du luxe et une moindre exposition aux valeurs de croissance ont plutôt favorisé les bourses européennes.

L'accélération de l'inflation et le durcissement des politiques monétaires qui s'en sont suivies ont en revanche largement pesé sur les marchés obligataires avec des hausses de taux élevées. Les taux 10 ans français sont passés de 0,25 % en début d'année à 3,11 % en fin d'année. Il s'agit de la plus forte hausse annuelle de taux depuis 1994. Les États-Unis ne sont pas en reste avec des taux à 10 ans qui ont bondi de 1,63 % à 3,88 % en 2022.

S'agissant du crédit obligataire, le niveau des primes de risque crédit a fortement augmenté lors des trois premiers trimestres sur le crédit de qualité. Les primes de risque crédit de l'indice Itraxx Europe correspondant au niveau moyen des primes de la catégorie *investment grade* européenne, sont passées de 46 à 136 points de base. Lors du dernier trimestre de l'année 2022, ces primes de risques se sont néanmoins réduites pour terminer à un niveau de 90 points de base.

Dans le contexte de l'année 2022 très dégradé pour les actifs en général, le groupe CCR a opté dès le début de l'année pour une exposition prudente sur les marchés d'actions. Avec une allocation globalement stable depuis 3 ans, le fonds de protection a été déployé induisant une exposition nette moyenne au cours l'année de 20 %. Ainsi, les portefeuilles ont plutôt été bien protégés de la baisse des marchés d'actions en 2022.

En ce qui concerne les produits de taux et les fonds diversifiés, les portefeuilles ont été confrontés à une forte hausse des rendements obligataires, une hausse des primes de risque sur le crédit et une baisse de la valorisation des actifs risqués. Cependant, la duration maîtrisée autour de 4 ans et la forte qualité moyenne du crédit des portefeuilles ont été maintenues depuis plusieurs années. Le groupe CCR n'a pas cherché à doper les rendements des portefeuilles par une augmentation du risque de taux ou de crédit dans un contexte de taux nuls. Le groupe CCR a profité des hausses de taux pour procéder à des arbitrages sur les portefeuilles obligataires en réinvestissant par anticipation des obligations de maturités courtes sur des échéances intermédiaires ce qui s'est traduit par une hausse du rendement actuariel moyen des portefeuilles.

En termes d'allocation, le renforcement de la poche infrastructures, via des engagements importants fin 2021 et début 2022, a été une bonne stratégie puisque cette classe d'actifs, avec l'immobilier, aura été l'une des seules à afficher des performances positives en 2022. Il s'agit du principal mouvement d'allocation réalisé depuis trois ans.

1.3 Faits marquants de l'exercice 2022

Attaque cyber

Le groupe CCR a été victime d'une attaque cyber, le 4 juillet 2022.

La réaction du groupe CCR a été immédiate: isolement du système d'information, coupure de tous les flux entrants et sortants, mise en place d'une cellule de crise, mobilisation d'experts pour accompagner la gestion de crise, l'investigation et la reconstruction.

L'activité n'a jamais été interrompue. Elle a fonctionné en mode dégradé, tel que prévu dans le PCA, et s'est trouvée, de fait, ralentie. La décision de reconstruire le système d'information a été prise.

Fin 2022, le groupe CCR a rehaussé sensiblement son niveau de sécurité informatique, a pu rebrancher la plupart de ses systèmes informatiques et a retrouvé toutes ses capacités opérationnelles en termes d'inventaire et en termes de reporting Solvabilité 2.

Environnement inflationniste

Le redémarrage de l'économie après la pandémie, la relance budgétaire et la guerre en Ukraine ont favorisé le retour de l'inflation à des niveaux que les pays occidentaux n'avaient plus connus depuis 30 ans. Le groupe CCR a adapté ses politiques dès le début de l'année 2022 :

- souscription: les hypothèses tarifaires sur les différentes branches ont été mises à jour tout au long de l'année en tenant compte des prévisions d'inflation économique et sociale à long terme dans tous les pays où CCR Re opère ;
- provisionnement: l'effet de la sur-inflation est évalué selon une approche prudente à 12 % des provisions pour sinistres nettes de réassurance du groupe CCR ;
- base de coûts: le groupe CCR continue d'accompagner la croissance soutenue de son activité tout en maîtrisant le niveau de ses frais généraux.

Guerre en Ukraine

La guerre en Ukraine n'a pas eu de conséquence directe sur le groupe CCR. En effet, le groupe CCR n'a pas d'exposition directe en Ukraine ou en Russie, que cela soit sur son portefeuille de réassurance ou sur son portefeuille d'actifs, et ne détient aucun actif en roubles ou hryvnia.

Sinistralité sécheresse

Après une année 2021 relativement épargnée par les catastrophes naturelles, 2022 s'est inscrite dans la continuité des années 2016-2020, marquées par une très forte sinistralité catastrophes naturelles, en particulier en matière de sécheresse.

L'été 2022 est le deuxième été le plus chaud observé en France depuis au moins 1900, après 2003, avec un écart de +2,3°C par rapport à la moyenne 1991-2020. À ces périodes de canicule s'ajoute une très forte sécheresse météorologique qui a concerné la majeure partie de la France, gagnant en août une superficie plus importante qu'en 1976 et 2003, années de sécheresses mémorables.

CCR estime le coût de la sécheresse 2022 pour le marché à 2,9 Mds€, soit à ce jour l'événement le plus coûteux pour CCR (en euros constants) depuis la création du régime Cat Nat, devant l'ouragan Irma en 2017.

Depuis 2016, pour faire face à la succession d'événements climatiques, CCR a prélevé 2,5 Mds€ sur sa provision pour égalisation des catastrophes naturelles. Fin 2022, cette provision est à son plus bas niveau depuis 2001. Ce niveau historiquement bas montre la nécessité de mettre en œuvre une série d'adaptations afin d'assurer la soutenabilité du régime.

Afin de stabiliser le financement du régime et assurer ainsi sa pérennité, deux pistes principales sont envisageables : renforcer les efforts de prévention et augmenter les ressources du régime.

Loi 3DS et traitement de la sécheresse

La loi 3DS relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique (adoptée en septembre 2022 par l'Assemblée Nationale) offrait la possibilité pour le Gouvernement de modifier le traitement de la sécheresse « retrait gonflement des argiles » (RGA) par voie d'ordonnance.

Les travaux menés par CCR en 2022 dans le cadre de la finalisation de cette ordonnance à la demande des différentes parties prenantes (Direction générale du Trésor (DGT), Direction du Budget (DB), Direction générale de la Sécurité civile et de la Gestion des crises (DGSCGC), Direction générale de la Prévention des Risques (DGPR), Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP)) ont permis de trouver des solutions permettant d'améliorer le traitement de la

sécheresse tout en préservant l'équilibre financier du régime des catastrophes naturelles. Certains points de cette réforme seront précisés courant 2023 par des décrets en Conseil d'État.

1.4 Événements postérieurs à la clôture

Cession partielle de CCR Re

CCR a annoncé le 8 février 2023 être entrée en négociations exclusives avec le consortium formé par SMABTP et MACSF en vue de la cession du contrôle de CCR Re et d'une augmentation de son capital de 200 M€.

Dans le cadre de la transaction proposée, CCR céderait dans un premier temps environ 70 % du capital de CCR Re. L'opération valoriserait CCR Re sur la base des fonds propres économiques soit près de 1 Md€ avant augmentation de capital. Afin d'accompagner la croissance de CCR Re, cette opération serait suivie d'une augmentation de son capital à hauteur de 200 M€, intégralement financée par le consortium qui obtiendrait ainsi une participation totale d'environ 75 %. CCR resterait au capital comme partenaire minoritaire à hauteur d'environ 25 %, aux côtés du consortium, ce qui lui permettrait d'accompagner l'autonomisation complète de CCR Re et la mise en œuvre de son ambitieux projet. CCR bénéficierait par ailleurs d'une option de vente et consentirait une promesse de vente permettant la cession de sa participation résiduelle en 2026. SMABTP, en tant qu'actionnaire majoritaire, prendrait le contrôle de CCR Re.

Fonds de Garantie

Dans un contexte de fort renchérissement du coût de l'énergie, CCR a participé aux côtés de la direction générale du Trésor, à la structuration d'un nouveau fonds public, destiné à venir en appui des entreprises fortement consommatrices d'électricité et de gaz. Le Fonds de Garantie des contrats d'électricité et de gaz (FCGEG), a ainsi été créé par la loi de Finances de décembre 2022 et validé par la Commission européenne au cours du 1^{er} trimestre 2023. La gestion comptable et financière de ce nouveau fonds a été confiée à CCR.

La création de ce fonds intervient un an après celle du Fonds de Garantie des opérateurs de voyage et de séjour, créé fin 2021 par la loi de Finances pour 2022, validé par la Commission européenne en février 2023, pour venir en appui du marché de la garantie des acteurs du tourisme suite à la crise Covid. Là encore, la gestion comptable et financière de ce fonds doit être assurée par CCR.

Séisme en Turquie

Le séisme survenu le 6 février 2023 est extrême à bien des égards compte tenu de la magnitude (7,8) de l'événement, du contexte macro-économique du pays et des questions levées quant à la construction des bâtis en cohérence avec les normes parasismiques en vigueur. Les modèles d'impact disponibles ne sont pas à même de retranscrire les pertes liées à cet événement et le marché a par ailleurs écarté cette solution pour réaliser les estimations des coûts. Dans ce contexte, l'approche de CCR Re se base à la fois sur les remontées individuelles des cédantes et courtiers ainsi que sur une approche combinant une exposition à l'échelon administratif de la province, un taux d'exposition au sein de chaque province en regard de l'aléa et de la densité de population ainsi que des taux de PML¹ estimés sur les traités où des sinistralités sont communiquées. À ce jour, CCR Re estime sa charge de sinistralité entre 15 et 30 millions d'euros après rétrocessions et avant impôts.

1.5 Analyse des comptes

Primes émises

Les primes émises consolidées de l'année 2022, brutes de rétrocession, se sont élevées, toutes activités confondues, à 2 066 M€ en hausse de 9,1 % par rapport aux primes émises 2021 (1 893 M€). Ce chiffre d'affaires est produit pour 52,2 % par les activités de réassurance avec la garantie de l'État (55,5 % en 2021) et pour 47,8 % par la réassurance de marché (44,5 % en 2021).

Les primes émises de la réassurance publique de l'année 2022, brutes de rétrocession, se sont élevées, toutes activités confondues, à 1 080 M€ en hausse de 2,7 % par rapport aux primes émises 2021 de 1 051 M€. Ces montants s'entendent hors run-off de la réassurance de marché dont les effets sont marginaux (3 M€ en 2021, 0 M€ en 2022).

- Ce montant est constitué pour 93,2 % par les primes de la réassurance des catastrophes naturelles en France (soit 1 006 M€). L'évolution de cette collecte (en hausse de +84 M€ de 2021 à 2022, soit +9,2 %) est liée aux évolutions de portefeuilles (+53 M€), aux régularisations sur exercices antérieurs (+9 M€) et aux affaires nouvelles nettes des résiliations (+23 M€, deux cédantes significatives ayant rejoint le régime Cat Nat en 2022).

- Les primes émises de la réassurance des actes de terrorisme représentent 72 M€ (en hausse de +4 M€ rapport à 2021, soit +6,4 %) et constituent 6,6 % des primes de réassurance avec la garantie de l'État.
- Les primes émises de la réassurance des risques exceptionnels représentent 1 M€ et constituent 0,1 % des primes de réassurance avec la garantie de l'État. La hausse par rapport à l'exercice précédent (+0,6 M€) s'explique principalement par l'entrée en vigueur de la prise en charge par CCR de l'extension de couverture (de 10 à 30 ans) de la Responsabilité Civile des Exploitants Nucléaires pour leurs rejets autorisés depuis le 1^{er} juillet 2022.
- Enfin, conformément à l'arrêt de la souscription des risques de réassurance crédit à compter du 1^{er} janvier 2022, le chiffre d'affaires de cette activité ne comptabilise plus que des régularisations de chiffre d'affaires sur exercices antérieurs.

Les primes émises de la réassurance de marché de l'année 2022 se sont élevées à 987 M€, en hausse de 17 % par rapport à 2021 (843 M€) à cours de change courants et constants².

- L'activité se répartit de la manière suivante :
 - les primes émises pour l'activité Non-Vie s'établissent à 653 M€, en hausse de 20 % par rapport à 2021 (à taux de change courants et constants). Elles représentent 66 % des primes émises. Cette hausse de 108 M€ provient notamment d'affaires nouvelles souscrites en Europe et en Asie, ainsi que de l'évolution des primes souscrites des cédantes ;
 - les primes émises pour l'activité Vie s'élèvent à 334 M€, en hausse de 12 % par rapport à 2021 (à taux de change courants et constants). Elles représentent 34 % des primes émises. Cette évolution de +36 M€ provient notamment d'affaires nouvelles souscrites au Moyen-Orient, en France et en Asie.

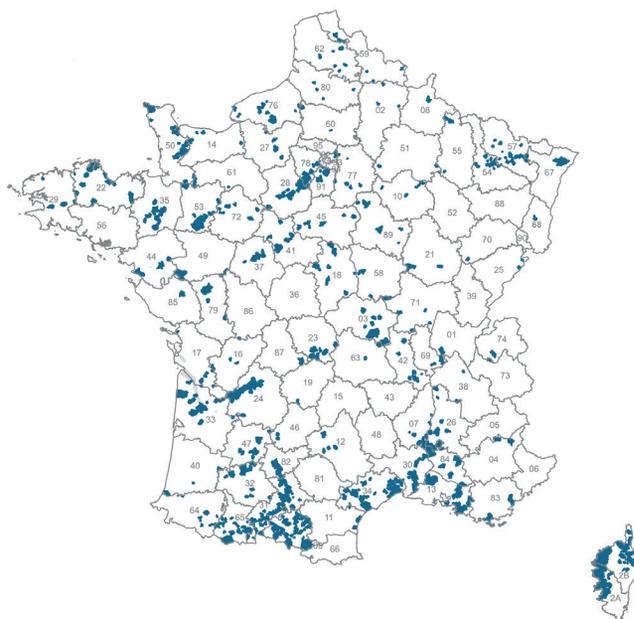
Primes rétrocédées

CCR a versé une prime à l'État au titre de sa garantie pour un montant total de 114 M€ (venant de 107 M€ en 2021).

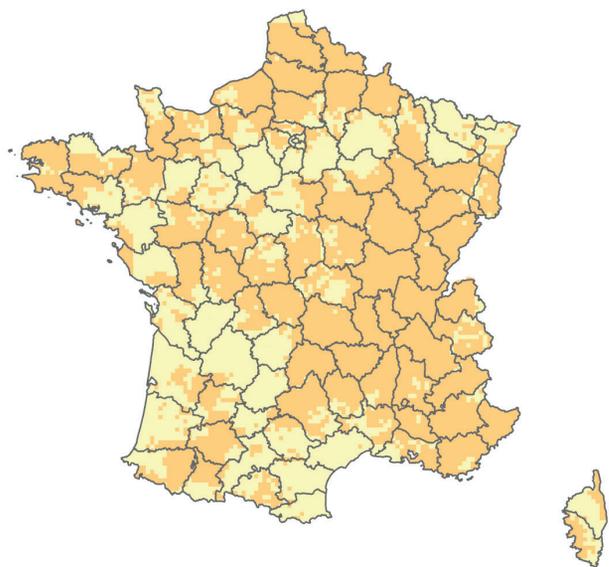
Les primes acquises rétrocédées par CCR Re au marché s'élèvent à 72,1 M€ (vs 52,2 M€ en 2021), dont 17,1 M€ de primes des traités frontés (vs 5,4 M€ en 2021), et 39,7 M€ de primes Cat (vs 34,0 M€ en 2021).

¹ PML: acronyme de *Probable Maximum Loss*, soit perte maximale probable.

² Les variations à cours de change constant correspondent à la comparaison entre les données 2022 converties au taux de change du 31 décembre 2021 et les données 2021 au taux de change du 31 décembre 2021.



Communes reconnues Cat Nat en 2022 (inondations et mouvements de terrain)



Humide Sec

Intensité de la sécheresse en France lors du printemps 2022

Sinistralité

Réassurances publiques

Le solde technique³ s'élève à -17,8 M€ (contre +145,5 M€ en 2021).

En **catastrophes naturelles**, la sécheresse de l'année a été d'une ampleur exceptionnelle et atteint un montant de sinistralité pour CCR de 1 425 M€ (soit un montant pour le marché de 2,9 Mds€). Cette sécheresse est l'événement le plus important en catastrophes naturelles depuis la création du régime en 1982.

En l'absence d'événement majeur, la sinistralité hors sécheresse a quant à elle été modérée, atteignant 179 M€ à la charge de CCR (venant de 249 M€ en 2021). Cette sinistralité correspond à 1 532 reconnaissances attendues (2 840 reconnaissances attendues fin 2021).

Compte tenu de la forte sinistralité constatée cette année, les priorités de certains traités en **réassurance non proportionnelle** sont atteintes. Le montant comptabilisé par CCR sur ces catégories de traités représente une charge de 164 M€ (0 en 2021).

Des mali de liquidation sur les exercices antérieurs ont par ailleurs été enregistrés pour 455 M€, dont 411 M€ de prise en compte de l'inflation sur les réserves de sinistres, et 44 M€ imputables notamment au séisme du Teil survenu en 2019.

Les autres éléments techniques (frais de gestion de sinistres notamment) représentent une charge de 3 M€.

Afin de faire face à la sinistralité exceptionnelle constatée en 2022, notamment en sécheresse, CCR a repris à la provision pour égalisation un montant de 1 183 M€ (contre une dotation de 297 M€ à la provision pour égalisation en 2021). Le stock de provision pour égalisation ressort à 272 M€ à l'issue de l'exercice 2022. La série d'événements naturels des dernières années a conduit CCR à reprendre un total de 2,5 Mds€ à cette provision, qui atteint en 2022 son niveau le plus bas depuis 2001. L'augmentation des ressources du régime est une question prioritaire pour l'année à venir.

Au total, la charge de sinistres nette de variation de la provision pour égalisation, s'élève à 1 042 M€ (venant de 731 M€ en 2021). Le solde technique des catastrophes naturelles s'établit à -70 M€ (venant de +99 M€ en 2021).

³ Solde technique: somme du résultat de souscription net de rétrocession et des frais de gestion internes (hors frais de gestion de sinistres, pris en compte dans le résultat de souscription net).

S'agissant **des dispositifs de soutien à l'assurance-crédit**, le solde technique ressort à 25 M€, en hausse par rapport aux 17 M€ constatés en 2021. La liquidation des sinistres comptabilisés en 2021 est favorable et conduit à un boni sur exercices antérieurs de 55 M€.

S'agissant **des autres réassurances avec la garantie de l'État**, le solde technique ressort à 27 M€, en baisse par rapport aux 29 M€ constatés en 2021. Cette évolution est la conséquence des mouvements constatés en 2021 et 2022 sur la provision pour égalisation au titre de la réassurance des attentats et des risques exceptionnels.

Réassurance de marché

En Non-Vie, les catastrophes naturelles représentent une charge nette de rétrocession de 35 M€ (vs 43 M€ en 2021). Les tempêtes de grêle survenues en France en mai-juin 2022, expliquent cette forte charge avec un coût de 30 M€ brut de rétrocession (15,5 M€ net).

Les sinistres majeurs d'origine humaine représentent une charge de 34 M€, en brut et en net de rétrocession (vs 15 M€ nets en 2021). Parmi ces sinistres, le coût lié à la guerre en Ukraine représente 12 M€.

En Vie, le taux de marge⁴ s'établit à 3,6 % en 2022 (vs 3,1 % en 2021). L'amélioration de la rentabilité est limitée par les effets de l'inflation.

Dans ce contexte, le solde technique 2022 est nul.

Ratio combiné

Le ratio combiné du groupe CCR s'établit à 100,9 % au 31 décembre 2022. Il se décompose en :

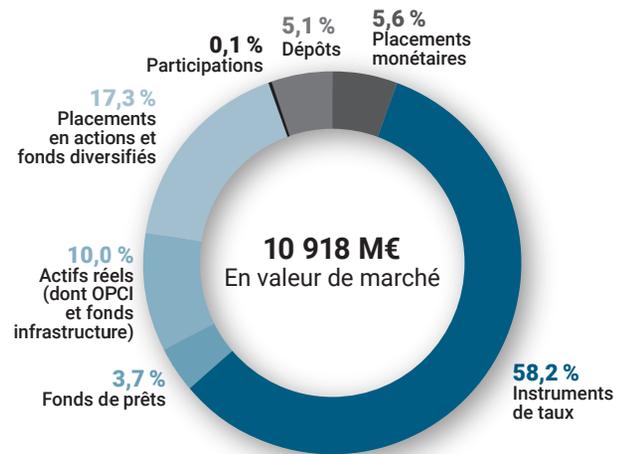
- un ratio de sinistralité S/P⁵ de 88,2 %
- un ratio de frais⁶ de 12,7 %

Résultat financier

Le résultat financier s'élève à 132 M€. Ce dernier est composé pour l'essentiel de produits financiers courants à hauteur de 99 M€ et de plus-values nettes réalisées à hauteur de 33 M€. Il en résulte un rendement des actifs investis⁷ du groupe CCR de 1,4 % en 2022, venant de 1,3 % en 2021.

Gestion financière et immobilière Évolution du portefeuille de placements

Les **placements**⁸ s'élèvent à fin 2022 à 10 652,7 M€ en valeur nette comptable contre 10 087,4 M€ un an auparavant. En valeur de marché, ces placements atteignent 10 918,2 M€, en baisse de 3,9 % par rapport à fin 2021.



⁴ Taux de marge Vie: rapport entre la somme du résultat technique et des intérêts sur dépôts en espèces de la ligne d'activité Vie, d'une part, et le total des primes acquises nettes de rétrocession de la ligne d'activité Vie, d'autre part. Ces éléments s'entendent avant prise en compte des charges par destination et hors produits des placements alloués au compte technique Vie.
⁵ Rapport entre la somme des sinistres survenus et antérieurs (payés ou provisionnés nets de rétrocession), des frais de gestion de sinistres et de la provision pour égalisation, d'une part, et les primes acquises nettes de rétrocession, d'autre part.
⁶ Rapport entre les commissions et les charges de gestion interne hors frais de gestion de sinistres, d'une part, et les primes acquises nettes de rétrocession, d'autre part.
⁷ Rapport entre les produits financiers nets, d'une part, et l'encours des placements, d'autre part, hors dépôts cédantes, hors immeuble d'exploitation, et hors actifs liés aux filiales.
⁸ Placements financiers et immobiliers de CCR y compris les liquidités.

À la clôture de l'exercice, la structure des placements du groupe CCR s'établit ainsi :

Structure des placements - Groupe

MONTANTS EN M€	31/12/2021			31/12/2022			Variation N – N-1			
	VNC	Valeur de marché (VM)	VM %	VNC	Valeur de marché (VM)	VM %	VNC	%	Valeur de marché (VM)	%
Placements monétaires	640,1	639,6	5,6 %	607,7	607,9	5,6 %	-32,4	-5,1 %	-31,6	-4,9 %
Instruments de taux	6 603,9	6 730,3	59,3 %	7 017,3	6 356,4	58,2 %	413,4	6,3 %	-373,8	-5,6 %
Fond de prêts	395,7	412,5	3,6 %	399,7	407,7	3,7 %	4,0	1,0 %	-4,8	-1,2 %
Actifs réels (dont OPC et fonds infrastructure)	463,3	1 059,3	9,3 %	484,2	1 086,8	10,0 %	21,0	4,5 %	27,5	2,6 %
Placements en actions et fonds diversifiés	1 569,3	2 093,6	18,4 %	1 575,3	1 890,3	17,3 %	6,1	0,4 %	-203,3	-9,7 %
Participations	6,2	11,6	0,1 %	14,7	15,4	0,1 %	8,5	137,1 %	3,8	32,3 %
Dépôts	408,9	408,9	3,6 %	553,7	553,7	5,1 %	144,8	35,4 %	144,8	35,4 %
TOTAL	10 087,4	11 355,7	100 %	10 652,7	10 918,2	100 %	565,4	5,6 %	-437,5	-3,9 %
dont placements	9 749,3	11 017,7	97,0 %	10 358,3	10 623,7	97,3 %	608,9	6,2 %	-393,9	-3,6 %
dont comptes courants et caisses	338,0	338,0	3,0 %	294,5	294,5	2,7 %	-43,6	-12,9 %	-43,6	-12,9 %

Comme le montre le tableau précédent, la structure des placements du groupe CCR a évolué de la façon suivante au cours de l'exercice :

- Les « **placements monétaires** » représentent 5,6 % du total des placements en valeur de marché. Ils se composent de fonds monétaires (177,1 M€) et de liquidités (430,6 M€).
- Les « **instruments de taux** » représentent 58,2 % du total des placements en valeur de marché soit 6 356,4 M€ en baisse de 5,6 % par rapport à fin 2021. Ils se répartissent entre un portefeuille obligataire d'un montant de 5046 M€ (79,4 %) en baisse de 5,5 % et un portefeuille d'OPC de taux d'un montant de 1310 M€ (20,6 %) en baisse de 5,8 %. La hausse des taux en 2022 a conduit à un effet marché négatif d'environ 790 M€.
- Les investissements dans les « **fonds de prêts** » représentent 408 M€ en valeur de marché, soit 3,7 % du portefeuille, dans une proportion stable par rapport à fin 2021.
- La part des « **actifs réels** » représente 10,0 % du total des placements à fin 2022 soit 1 086,8 M€. Les plus-values latentes sur l'immobilier en direct ont augmenté de 1,7 %.
- La part des « **actions et placements diversifiés** » représente 17,3 % du total des placements à fin 2022, en baisse de 9,7 %. Cette poche est essentiellement composée d'OPC (39 %), de fonds diversifiés (26 %) et de titres hybrides et fonds alternatifs (22 %). Les plus-values latentes nettes sont en baisse de 40 % à 314,9 M€ contre 524,3 M€ au 31 décembre 2021.

- L'évolution de l'encours « **participation** » a augmenté de 8,5 M€ par rapport au 31 décembre 2021. Cette évolution correspond à un prêt subordonné accordé par CCR Re à sa filiale Caisrelux.
- Les « **dépôts** » chez les cédantes représentent 554 M€ (5,1 % du portefeuille) à fin 2022, en hausse de 145 M€ par rapport à fin 2021. Cette hausse est liée à l'accroissement d'activité de CCR Re.

Les placements financiers **Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)** s'élèvent à 3 239,8 M€ en valeur de marché soit 29,7 % du total des placements au 31 décembre 2022, stable par rapport au 31 décembre 2021.

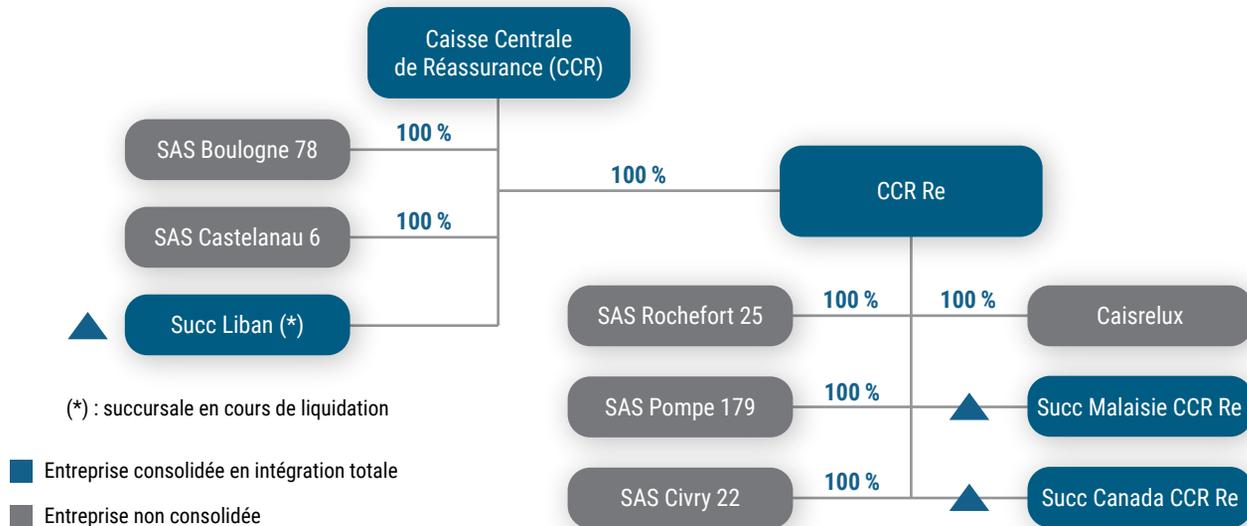
Résultat net

Le résultat net 2022 ressort à 164 M€ (contre 196 M€ en 2021); il est composé essentiellement des éléments suivants :

- Le solde technique s'élève à -18 M€.
- Le résultat financier s'établit à 132 M€.
- Le résultat exceptionnel est de -14 M€ et résulte notamment d'une provision pour risques et charges de -13,20 M€ pour un contentieux fiscal.
- La charge de l'impôt sur les sociétés est un crédit de +64 M€ résultant de la perte technique et des variations constatées au cours de l'exercice sur les plus-values latentes sur OPCVM.

Participation et filiales

La structure du groupe CCR peut se résumer ainsi :



Outre CCR Re, société consolidée par intégration globale, le groupe CCR gère une partie de son patrimoine immobilier dans le cadre de cinq sociétés par actions simplifiées, dont les fonds propres totaux sont de 61 M€ au 31 décembre 2022. Ces sociétés immobilières ont contribué à hauteur de 7,1 M€ aux produits financiers courants du groupe CCR pour l'exercice 2022.

CCR Re détient également une société de réassurance au Luxembourg, Caisrelux, dont le capital social est de 6,2 M€ au 31 décembre 2022, sans changement par rapport à l'année précédente. Cette société est exclusivement dédiée à la rétrocession de CCR Re.

1.6 Perspectives 2023

Perspectives commerciales

L'année 2023 sera marquée par la renégociation du schéma de réassurance Cat Nat de CCR avec les représentants de la profession. En effet, le schéma actuel avait été négocié en 2019 avec le marché pour une durée de 4 ans (2020-2023). L'enjeu principal sera la révision du mécanisme de commissionnement au titre de la réassurance proportionnelle.

Un objectif important de l'année 2023 pour CCR et l'ensemble du marché sera d'assurer l'équilibre financier du régime des catastrophes naturelles. En effet, sur la période 2015-2021, la moyenne du ratio sinistres sur primes est de 110 %, ce qui démontre que les ressources du régime ne sont pas suffisantes pour couvrir la sinistralité et les frais de gestion qui en découlent et que le régime est déficitaire sur une longue période (depuis 2016 avec une exception en 2021, année de faible sinistralité sécheresse). De plus, les lois Baudu et 3DS vont augmenter la sinistralité à la charge du régime des catastrophes naturelles.

Dans ces conditions, il est important de promouvoir la prévention et d'augmenter les ressources du régime, de façon à retrouver l'équilibre financier et assurer sa pérennité.

Pour sa part, CCR Re poursuivra en 2023 sa stratégie de croissance du chiffre d'affaires.

Au cours de la campagne de janvier 2023, CCR Re a très favorablement profité du durcissement du marché inédit depuis 2001 : assiettes de prime d'assurance en hausse à peu près partout et sur toutes les branches, et hausse des conditions tarifaires de réassurance.

Commercialement, ce renouvellement a été dur pour l'ensemble du marché. CCR Re est néanmoins apparu comme un réassureur apportant une capacité CAT croissante en nominal, proposant des parts en hausse, et suivant sa politique appréciée d'offres « en travers » (Vie, Non-Vie et Spécialités) englobant tous les programmes.

Perspectives financières

La problématique liée à l'énergie ne sera probablement pas un gros frein à la croissance en 2023. En effet, l'évolution du prix du gaz en Europe peut surprendre puisqu'après avoir atteint un niveau historique durant l'été, la tendance s'est complètement inversée. Ainsi, le prix actuel est inférieur au prix avant le début de la guerre en Ukraine. Plusieurs facteurs expliquent le niveau actuel : hiver chaud, ralentissement économique, réduction de la consommation. La récession en zone euro ne pourra peut-être pas être évitée mais elle sera probablement moins marquée que prévu cet été.

Concernant la Chine, l'économie devrait rebondir dans les prochains mois à la suite de la décision radicale de lever la quasi-intégralité des contraintes sanitaires et la volonté politique de soutenir l'activité. Concernant les États-Unis, la situation est plus incertaine du fait d'une Banque centrale affichant toujours une volonté de relever son taux directeur durant les prochains mois et une activité économique en phase d'atterrissage. Cependant, le ralentissement de l'inflation en Europe et aux États-Unis renforce la probabilité d'un ralentissement dans le cycle de resserrement monétaire des grandes banques centrales.

L'année 2023 s'annonce comme une nouvelle confrontation entre le pessimisme lié au ralentissement de l'économie mondiale et l'optimisme récent renforcé par le retournement à la baisse des chiffres d'inflation et la réouverture de l'économie chinoise. Les dernières publications macro accèdent une entrée en récession en 2023 des économies américaine et européenne. Parallèlement, les prévisions par les analystes des résultats d'entreprises, certes en moindre croissance, sont toujours de bonne facture.

Le début d'année 2023, en fanfare sur les actifs risqués, semble donner raison aux analystes. Ainsi, en quelques jours, tous les marchés actions s'inscrivent en territoire largement positif contrastant ainsi avec une année 2022 plutôt morose. Les chiffres d'inflation en assez forte contraction, de part et d'autre de l'Atlantique, ont provoqué une forte détente des taux sur la première quinzaine de janvier de l'ordre de 50 points de base en Europe comme aux États-Unis. Cette baisse marquée des taux engendre une revalorisation à la hausse des bénéfices futurs actualisés ce qui provoque la

hausse des marchés d'actions. Cependant le paradoxe réside dans la nature de cette baisse des taux qui anticipe une baisse de l'inflation provoquée par un ralentissement de l'économie donc une baisse des bénéfices des entreprises.

Le groupe CCR demeure assez prudent sur les actifs risqués en ce début d'année 2023. Le groupe CCR considère que l'inflation sera plus résiliente que les marchés ne l'anticipent à ce stade. Le groupe CCR pense que les banques centrales devront maintenir les taux à des niveaux élevés une grande partie de l'année 2023 puisque l'inflation cœur, liée aux tensions salariales, baisse plus lentement que la composante globale intégrant la composante énergie. La baisse des taux intègre, quant à elle, mieux le ralentissement économique à travers un aplatissement des courbes. Le groupe CCR considère que revenir sur des actifs obligataires de bonne qualité de crédit est une bonne stratégie avec des niveaux de taux à 10 ans français compris entre 2,50 % et 3 %.

1.7 Politique en matière d'Instruments Financiers à Terme

Le risque de change résulte des écarts entre actifs et passifs dans chaque devise figurant au bilan.

Une congruence totale entre actifs et passifs par devise ne peut être obtenue de façon permanente. CCR Re s'efforce donc de limiter les expositions de change dans son bilan et procède à des opérations de couverture destinées à réduire l'impact des fluctuations de change.

Le pilotage des expositions de change s'appuie sur un certain nombre d'indicateurs destinés à apprécier les différentes facettes du risque de change devise par devise.

Les instruments de couverture utilisés sont le change à terme et les instruments dérivés pour les devises non négociables (*Non Deliverable Forward*). S'agissant d'IFT utilisés dans le cadre de stratégies de rendement, les charges et produits relatifs à ces titres, qu'ils aient été perçus, réglés ou qu'ils soient latents, sont comptabilisés directement en compte de résultat conformément à la possibilité prévue au paragraphe 3012-3° du règlement CRC 2002-09 pour les contrats à terme.

1.8 Activités en matière de Recherche et Développement

En 2022, le groupe CCR a poursuivi ses efforts de Recherche et Développement visant à mieux quantifier les risques naturels et anthropiques. Les principales activités de R&D de CCR cette année peuvent se résumer de la façon suivante :

Activités de modélisation et R&D

- Au cours de l'année 2022, plusieurs améliorations ont été apportées sur le modèle inondation afin de préciser la modélisation du débordement.
- Le groupe CCR participe à des projets de recherche portant sur la thématique des inondations.
- Concernant le péril sécheresse, de nouvelles méthodes ont été mises en œuvre pour évaluer de manière anticipée (dès le mois de juin) les dommages consécutifs à ce péril, en utilisant notamment un indice agro-climatique développé dans le cadre d'une thèse.
- Les travaux sur le péril tremblements de terre ont permis de développer un modèle opérationnel dont les résultats ont été intégrés au sein du modèle interne partiel (MIP) d'estimation des risques de catastrophes naturelles du groupe CCR.
- En matière de services, les modèles du groupe CCR ont été mis à contribution pour réaliser des études au profit de la société de transport d'électricité RTE. L'objectif de ce projet est d'étudier l'exposition des postes électriques et des pylônes gérés par RTE au risque inondation et d'anticiper son évolution liée au changement climatique. Cette analyse est menée au regard du débordement des cours d'eau, des phénomènes de ruissellement et des submersions marines.

Thèses soutenues ou commencées en 2022

- Une thèse d'économie, en collaboration avec l'Institut Agro Rennes et Météo-France, sur le thème de la modélisation à horizon 2050 des conséquences des événements extrêmes climatiques de sécheresse et d'excès d'eau sur les productions végétales en France. La qualité de cette thèse a été soulignée à la fois par le monde académique et le monde professionnel de l'assurance.
- Le partenariat RING - CCR a abouti à une première thèse soutenue en 2021 et deux articles scientifiques publiés en 2021 et 2022 sur la modélisation des séismes. Ce partenariat se poursuit en 2022 avec le lancement d'une nouvelle thèse visant à approfondir les résultats déjà obtenus sur ce sujet.

- Pour la première fois, Météo-France, le BRGM et CCR se sont associés pour co-encadrer une thèse qui porte sur le développement de nouveaux outils d'estimation de la sinistralité due au phénomène de retrait-gonflement des argiles.

Réforme de l'assurance Multi Risques Climatiques en agriculture

CCR développe depuis 2015 un modèle d'estimation des pertes de récoltes liées aux événements climatiques sur le territoire français métropolitain. Le périmètre traité est l'ensemble des catégories de culture en France: prairies, viticulture, arboriculture, grandes cultures avec le détail par nature de récoltes. Ce modèle fonctionne à une double échelle: départementale et individuelle à partir des données AGRESTE et du RICA.

Ce modèle, ainsi que l'expertise de CCR dans ce domaine ont particulièrement été utiles aux services de l'État dans le contexte de la réforme de l'assurance MRC agricole.

Activités Data Science et Actuariat

- Poursuite d'une thèse en partenariat avec le laboratoire de Mathématiques Appliquées de l'université Paris V (MAP5) sur les techniques de modélisation prédictive dites de *machine learning* qui seront appliquées à l'estimation de la sécheresse géotechnique;
- Poursuite d'une thèse en partenariat avec le Centre de Géosciences de Mines ParisTech sur une méthodologie d'estimation des valeurs assurées par une double approche géostatistique et bayésienne;
- Dans le domaine des risques anthropiques, finalisation d'un stage sur la modélisation du risque cyber. Ce stage se poursuit en 2022 par une alternance co-encadrée par l'ISUP et CCR;
- En appui à la tarification de la RC Nucléaire, développement d'un modèle de simulation de scénario d'accidents nucléaires.

Travaux en lien avec la prévention

Consciente que la gestion des risques de catastrophes naturelles ne peut se cantonner à la seule indemnisation des sinistres, CCR a étendu ses missions et développé depuis plusieurs années des activités en faveur de la prévention. Dans ce domaine, CCR joue un rôle essentiel de catalyseur, identifiant des solutions opérationnelles pour le traitement et la prévention de la sécheresse par exemple, incitant ses cédantes à mettre en œuvre des pratiques préventives en direction de leurs clients et accompagnant les services de l'État dans l'élaboration et l'évaluation de ses politiques de prévention.

Les travaux 2022 les plus remarquables en matière de prévention sont les suivants :

- Le niveau très élevé des dommages liés à la sécheresse géotechnique au cours des années récentes a conduit CCR à explorer les techniques permettant de mieux traiter et de prévenir ce péril. De mars à août 2022, CCR a ainsi sollicité la société Terrasol, filiale du groupe Setec, spécialisée dans les études géotechniques préalables à la conception de grands ouvrages pour mener une étude relative à l'efficacité des reprises en sous-œuvre par micropieux et des solutions d'imperméabilisation par géomembranes ou terrasses périmétriques (dites solutions horizontales). Ces travaux qui laissent entrevoir des possibilités d'améliorer non seulement le traitement post-sinistre de la sécheresse mais également sa prévention ont été diffusés auprès de la profession de l'assurance et des ministères concernés. Ils devraient être suivis d'expérimentations pratiques dans le cadre d'un partenariat avec France Assureurs et ont vocation à permettre une réduction à moyen et long terme de la charge de la sinistralité sécheresse.
- Depuis 2020, CCR valorise les efforts conduits par ses cédantes en matière de prévention au travers d'un mécanisme de commission. En 2022, la commission versée au titre de ce dispositif s'est élevée à 17,5 M€ pour l'ensemble du marché. Les rapports remis par les cédantes témoignent de la dynamique continue des pratiques en matière de prévention. La profession s'organise, se structure en interne, se forme et recrute du personnel spécialisé sur les questions liées à la prévention. Elle s'entoure par ailleurs de plus en plus de prestataires permettant de diversifier les services qu'elles rendent à leurs clients (système d'alerte, diagnostics de vulnérabilité et autodiagnostic, protection contre les inondations).
- Les missions de CCR en matière d'appui aux politiques publiques de prévention des catastrophes naturelles ont été reconnues en 2021 par la loi Baudu et matérialisées la même année par la signature d'une convention quinquennale avec la Direction générale de la Prévention des risques du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. En 2022, cette convention a donné lieu à de nombreux travaux dont les plus emblématiques ont été de produire une analyse économique de la pertinence de la mise en place d'une réglementation para-cyclonique dans les Outre-mer et d'élaborer un rapport relatif à la prévention des risques naturels en France sur la période 1995-2020.

Automatisation

Au cours de l'exercice 2022, CCR Re a poursuivi le déploiement de son outil *e-processing comptable* qui automatise la saisie des comptes transmis par les courtiers. En 2022, le ratio d'utilisation s'élève à 29 %, l'objectif est d'atteindre 40 % de taux de couverture. Ainsi, le comptable alloue plus de temps à l'analyse et au contrôle des comptes plutôt qu'à la saisie. C'est un atout important dans la maîtrise du risque de qualité des données.

Depuis 2020, la valeur ajoutée de ces solutions incite CCR Re à poursuivre l'exploitation des nouvelles technologies (Robotisation, Text mining, Intelligence artificielle). L'équipe digitale a été renforcée pour poursuivre la recherche en mode POC avec les équipes opérationnelles de nouveaux outils.

Ainsi les principaux travaux de développement ont porté sur :

- le **e-processing contractuel** : équivalent du *e-processing comptable*, en gestion contractuelle. Cet outil a pour objectif de lire, analyser et retranscrire les documents contractuels reçus au format électronique. Il devrait contribuer à l'automatisation de la saisie contractuelle dans l'outil contractuel de CCR Re et permettre la lecture et l'exploitation plus rapides des documents contractuels. Son déploiement est en cours et viendra enrichir les mesures en place dans le cadre de qualité des données.
- le **projet clause analysis** : outil d'identification et d'analyse des clauses contractuelles avant signature des traités. Cet outil a pour objectif d'automatiser une pré-analyse des documents contractuels :
 - par comparaison des clauses aux clauses de référence de CCR Re,
 - et par vérification des clauses par rapport à une check-list de clauses obligatoires.Pluggé à *Search Engine* il permettra d'identifier les révisions de clauses du fait d'un marché donné ou d'une cédante ou encore les nouvelles clauses par zones géographiques.

Modèle de capital

En 2022, CCR Re a également poursuivi le développement de son **modèle de capital** pour ses besoins internes d'appréciation de son niveau de risque. Ce modèle lui permet notamment de mesurer la sensibilité d'une décision stratégique éventuelle sur son profil de risque telle qu'une hausse d'exposition sur un pays donné ou bien une évolution de son chiffre d'affaires sur une branche ou une zone géographique. Un soin tout particulier a été apporté afin de capter de mieux en mieux l'exposition catastrophe (naturelle et *man made*) de CCR Re dans tous les pays et de mesurer l'adéquation de ses programmes de rétrocession avec son appétit au risque.

Depuis trois ans, ce modèle permet de cadrer le budget de risque alloué à la nouvelle souscription du portefeuille Non-Vie de CCR Re en intégrant un critère de rentabilité du capital en risque. Le module de risque opérationnel modélisé est en lien avec le référentiel de cartographie des risques opérationnels dont il reprend les grandes évaluations de risque. Ce modèle de capital exploite les résultats (courbe de distribution des variables aléatoires de charges) du modèle CAT CCR Re. Il permet l'estimation du montant de capital à immobiliser (selon la métrique retenue) et la visualisation de l'effet de diversification du portefeuille ainsi que son allocation entre les différentes entités, territoires, lignes d'activité.

Chaire PARI

Depuis 2018, CCR soutient la Chaire PARI dont le programme de recherche 2018-2022 s'intéresse aux enjeux du Big Data pour le secteur de l'assurance. Un des objectifs de la Chaire est d'étudier le lien entre solidarité (nécessaire en assurance des catastrophes naturelles) et segmentation (possible à l'aune de l'augmentation de la finesse des modèles, pouvant aboutir jusqu'à la sélection des risques). Ce programme de recherche est porté par Science Po Paris, l'ENSAE et l'Institut Louis Bachelier.

1.9 Autres éléments d'informations

Calcul des indicateurs financiers

Ratio combiné Non-Vie

Le ratio S/P (sinistres/primes) est égal au rapport entre les charges de sinistres y compris frais de gestion de sinistres, nettes de rétrocession et les primes acquises nettes.

L'expense ratio est égal au rapport entre la somme des commissions et des participations aux bénéfices aux cédantes, de la variation des frais d'acquisition reportés, des commissions perçues des rétrocessionnaires et des charges de gestion hors charges de placement et hors frais de gestion de sinistres, d'une part, et les primes acquises nettes de rétrocession, d'autre part.

EN M€	2021R	2022R
Primes émises brutes	1 596	1 732
Primes acquises nettes (A)	1 545	1 642
Charge de sinistres et des autres provisions techniques (B)	-1 094	-1 448
Ratio S/P: - (B) / (A)	70,8 %	88,2 %
Commissions, frais, autres charges et produits techniques (C)	-283	-209
Expense ratio: - (C) / (A)	18,3 %	12,7 %
RATIO COMBINÉ NON-VIE: - [(B) + (C)] / (A)	89,1 %	100,9 %

Ratio de coût

Le ratio de coûts est égal au rapport entre les frais de gestion nets de charges de placements et nets de taxes, d'une part, et les primes émises brutes de rétrocession, d'autre part.

EN M€	2021R	2022R
Total des charges de gestion au compte de résultat	-69,9	-75,6
dont charges de placements	8,2	8,3
dont taxes	5,6	4,7
TOTAL CHARGES DE GESTION (POUR LE CALCUL DU RATIO DE COÛT) (A)	-56,1	-62,6
Primes émises brutes hors dispositifs de soutien au crédit interentreprises (B)	1 832	2 066
RATIO DE COÛT: - (B) / (A)	3,1 %	3,0 %

Rendement des actifs investis

Le rendement des actifs investis est égal au rapport entre les produits financiers nets, d'une part, et l'encours des placements, d'autre part, hors intérêts sur dette subordonnée, et hors retraitements divers (dépôts espèces cédantes et immeuble d'exploitation).

EN M€	2021R	2022R
Résultat financier	123,2	132,3
Retraitements divers (dépôts espèces cédantes et immeuble d'exploitation)	-4,1	-4,8
Coût de la dette	8,9	8,9
Résultat financier pour le calcul du rendement des actifs investis	128,1	136,4
Actifs investis moyen	9 608	9 970
TAUX DE RENDEMENT DES ACTIFS INVESTIS	1,3 %	1,4 %

2

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

BILAN	19
COMPTE DE RÉSULTAT	21
ENGAGEMENTS HORS BILAN	22
ANNEXE	23



BILAN

ACTIF

En milliers d'euros	NOTES	31/12/2022	31/12/2021
ACTIFS INCORPORELS	4.1	7 520	5 474
PLACEMENTS DES ENTITÉS DE RÉASSURANCE	4.2	10 365 224	9 748 630
Terrains et constructions		309 672	302 728
Placements dans les entités liées et dans les entités avec lesquelles existe un lien de participation	4.3	14 700	6 200
Autres placements		9 682 474	9 210 923
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		358 378	228 779
PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	4.5	94 077	84 873
CRÉANCES NÉES DES OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE	4.6	190 068	166 775
AUTRES CRÉANCES	4.6	330 657	188 159
AUTRES ACTIFS		298 099	341 058
Immobilisations corporelles		3 625	3 025
Autres		294 474	338 033
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	4.7	695 758	549 833
Frais d'acquisition reportés		73 700	61 876
Autres		622 058	487 957
TOTAL DE L'ACTIF		11 981 403	11 084 802

BILAN

PASSIF

En milliers d'euros	NOTES	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	4.8	2 981 124	2 817 080
Capital social		60 000	60 000
Primes liées au capital social		-	-
Réserves consolidées		2 757 080	2 561 252
Résultat net Groupe		164 044	195 828
PASSIF SUBORDONNÉ	4.9	300 000	300 000
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	4.10	8 393 177	7 700 996
Provisions techniques Vie		282 229	252 972
Provisions techniques Non-Vie		8 110 948	7 448 024
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4.11	25 318	15 923
DETTES NÉES DES OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE	4.12	52 849	40 118
AUTRES DETTES	4.12	180 775	170 775
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	4.13	48 160	39 910
TOTAL DU PASSIF		11 981 403	11 084 802

COMPTES DE RÉSULTAT

En milliers d'euros	31/12/2022			31/12/2021	
	Notes	Réassurance Non-Vie	Réassurance Vie	Total	Total
Primes émises	6.2	1 874 867	191 222	2 066 089	1 893 154
Variation des primes non acquises		69 250	-3 197	66 053	93 716
PRIMES ACQUISES		1 944 117	188 025	2 132 142	1 986 870
Autres produits d'exploitation		1 209	-	1 209	2 080
Produits financiers nets de charges	5.1	103 628	2 476	106 104	92 642
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		104 837	2 476	107 313	94 722
Charges des prestations de réassurance		-1 630 745	-150 652	-1 781 397	-1 356 070
Charges ou produits nets des cessions en réassurance		-118 908	-2 717	-121 625	-148 592
Charges de gestion		-225 858	-22 838	-248 696	-319 414
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		-1 975 511	-176 207	-2 151 718	-1 824 076
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION		73 443	14 294	87 737	257 516
Produits financiers nets de charges non techniques	5.1			26 147	30 586
Autres produits nets non techniques				19	4
Résultat exceptionnel	5.4			-14 169	-3 135
Participation des salariés				-	-620
Impôts sur les résultats	5.2			64 310	-88 523
RÉSULTAT NET DES ENTITÉS INTÉGRÉES				164 044	195 828
Résultat par action (en euros)				54,68	65,28
Résultat dilué par action (en euros)				54,68	65,28

ENGAGEMENTS HORS BILAN

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
ENGAGEMENTS REÇUS	11 654	10 792
ENGAGEMENTS DONNÉS	15 828	16 414
- Avals, cautions et garanties de crédit donnés	15 828	16 414
- Titres, actifs, acquis avec engagement de revente	-	-
- Autres engagements sur titres et actifs ou revenus	-	-
- Autres engagements donnés	-	-
VALEURS REÇUES EN NANTISSEMENT DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES	389	373
AUTRES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES	995	12 438
VALEURS REMISES PAR DES ORGANISMES RÉASSURÉS AVEC CAUTION SOLIDAIRE OU AVEC SUBSTITUTION	-	-
VALEURS APPARTENANT À DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE	-	-
AUTRES VALEURS POUR LE COMPTE DE TIERS	-	-

ANNEXE

Les notes et tableaux suivants font partie intégrante des comptes consolidés arrêtés le 29 mars 2023 par le conseil d'administration.

NOTE 1		NOTE 4	
PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION	24	NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN	32
1.1 Informations relatives au Groupe	24	4.1 Actifs incorporels	32
1.2 Référentiel comptable	24	4.2 Placements des entités de réassurance	33
1.3 Date de clôture	24	4.3 Placements dans les entités liées et dans les entités avec lesquelles existe un lien de participation	34
1.4 Méthodes et règles de consolidation	24	4.4 Autres placements	34
1.5 Conversion des comptes exprimés en devises	25	4.5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	34
1.6 Élimination des opérations internes au Groupe	25	4.6 Créances nées des opérations de réassurance - Autres créances	35
1.7 Information sectorielle	25	4.7 Comptes de régularisation - Actif	35
1.8 Impôts différés	25	4.8 Capitaux propres du Groupe	36
1.9 Homogénéisation des comptes	25	4.9 Passif subordonné	36
1.10 Comparabilité des comptes	25	4.10 Provisions techniques	37
		4.11 Provisions autres que techniques	37
		4.12 Dettes nées des opérations de réassurance - Autres dettes	38
		4.13 Comptes de régularisation - Passif	38
NOTE 2		NOTE 5	
PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUS	26	NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU RÉSULTAT	39
2.1 Actifs incorporels	26	5.1 Produits financiers nets de charges	39
2.2 Placements	26	5.2 Impôts sur les résultats	40
2.3 Autres actifs	28	5.3 Preuve d'impôt	40
2.4 Comptes de régularisation	28	5.4 Résultat exceptionnel	41
2.5 Comptabilité plurimonétaire	28	5.5 Charges de personnel et effectifs	41
2.6 Passifs subordonnés	28	5.6 Amortissements et provisions sur immobilisations	41
2.7 Provisions autres que techniques	28	5.7 Honoraires des commissaires aux comptes	41
2.8 Provisions techniques	29		
2.9 Produits financiers nets de charges	30		
2.10 Charges et produits exceptionnels	30		
2.11 Résultat par action	30		
NOTE 3		NOTE 6	
PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	31	INFORMATIONS SECTORIELLES	42
		6.1 Comptes de résultat sectoriels	42
		6.2 Ventilation des primes brutes émises	43
		NOTE 7	
		ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	44

NOTE 1

PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

1.1 Informations relatives au Groupe

Le groupe CCR a deux activités principales :

- La réassurance des catastrophes naturelles et des autres risques exceptionnels avec la garantie de l'État, menée par CCR,
- La réassurance de marché dans le monde entier, menée par CCR Re.

Les sièges sociaux de ces deux sociétés sont situés au 157 boulevard Haussmann 75008 Paris.

1.2 Référentiel comptable

Les comptes consolidés de CCR sont établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-01 du 9 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés, homologué par arrêté du 29 décembre 2020 et publié au Journal Officiel du 31 décembre 2020.

Les comptes consolidés donnent une présentation sectorielle des activités du Groupe. Celles-ci se scindent entre Réassurance Vie et Réassurance Non-Vie.

Les comptes sont établis dans le respect du principe général de prudence et en vertu des conventions comptables de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 29 mars 2023.

1.3 Date de clôture

La consolidation des comptes est réalisée à partir des comptes annuels de chaque société au 31 décembre 2022, conformément à l'article R 341-4 du Code des assurances.

Le compte de résultat présente les mouvements du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

1.4 Méthodes et règles de consolidation

Les règles d'intégration des entités dans le périmètre de consolidation sont présentées dans la note 3.

Méthodes de consolidation

La méthode de consolidation est déterminée en fonction du contrôle exercé.

- **Contrôle exclusif** : le contrôle exclusif est présumé lorsque le Groupe détient directement ou indirectement un pourcentage de contrôle supérieur à 50 %, sauf s'il est clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Il existe aussi si le Groupe, détenant la moitié ou moins des droits de vote d'une entreprise, dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise, de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de décision équivalent. La méthode retenue est l'intégration globale.
- **Contrôle conjoint** : le contrôle conjoint se justifie par le partage, en vertu d'un accord contractuel, du contrôle d'une activité économique. Il nécessite l'accord unanime des associés pour les décisions opérationnelles, stratégiques et financières. La méthode retenue est l'intégration proportionnelle.
- **Influence notable** : l'influence notable se détermine par le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques. Elle est présumée si le Groupe détient directement ou indirectement un pourcentage supérieur à 20 % des droits de vote dans une entité. La méthode retenue est la mise en équivalence.

Exclusions de droit commun

Une entreprise contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque :

- dès leur acquisition, les titres de cette entreprise sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure ;
- des restrictions sévères et durables remettent en cause substantiellement le contrôle ou l'influence exercée sur cette entreprise et les possibilités de transferts de trésorerie entre cette entreprise et les autres entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Exclusions spécifiques

Une entreprise contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation, à la condition que cette exclusion n'altère pas l'image fidèle des comptes consolidés, lorsque :

- Il s'agit d'une entreprise immobilière ou de placement collectif en valeurs mobilières, détenue pour la représentation des engagements d'assurance.

Dans ce cas, l'image fidèle est présumée altérée par cette exclusion si, notamment :

 - l'entreprise détient un nombre significatif de titres d'autres entreprises du Groupe ou des titres susceptibles de modifier la délimitation du périmètre de consolidation ;
 - l'entreprise concourt, par emprunt ou crédit-bail, au financement du Groupe ;
 - s'agissant d'une entreprise immobilière, la totalité des résultats n'est pas constatée dans l'exercice, dans les résultats consolidés.
- Il s'agit d'un Groupement de moyens (ou de souscription) dont les résultats ont été enregistrés, pour leur quote-part, dans les comptes individuels des entreprises du Groupe, sauf si ces Groupements disposent d'actifs ou de passifs significatifs dont la non consolidation serait de nature à altérer l'image fidèle fournie par les comptes consolidés.

1.5 Conversion des comptes exprimés en devises

La devise d'établissement des comptes consolidés du groupe CCR est l'euro. Les montants présentés dans les états financiers sont arrondis au millier d'euros le plus proche.

Les états financiers consolidés n'intègrent pas d'états financiers d'entités dont la devise fonctionnelle est différente de la devise de présentation du Groupe.

1.6 Élimination des opérations internes au Groupe

Les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées par intégration globale sont éliminés, de même que les résultats internes au Groupe. L'élimination des résultats internes est répartie entre la part Groupe et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé les résultats. Par exception, les moins-values sont maintenues en totalité si elles répondent aux critères de dépréciation durable.

1.7 Information sectorielle

L'activité du groupe CCR est segmentée selon les deux secteurs d'activités suivants :

- activités de réassurance Non-Vie,
- activités de réassurance Vie.

Les opérations réciproques entre les activités de réassurances Vie et Non-Vie et les autres activités sont éliminées pour l'établissement des comptes de résultat sectoriels.

1.8 Impôts différés

Les différences liées à des décalages temporaires existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé ainsi que les reports déficitaires d'impôts donnent lieu à la détermination d'impôts différés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les impôts différés sont comptabilisés en contrepartie du compte de résultat. Par exception, ils sont comptabilisés en contrepartie des capitaux propres s'ils concernent des éléments comptabilisés en contrepartie des capitaux propres.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les différences temporaires et pertes fiscales pourront être imputées. Dans le cas contraire ces derniers font l'objet d'une dépréciation.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Ils sont compensés lorsque l'entreprise a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que ces actifs et passifs d'impôts concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale sur la même entité imposable.

1.9 Homogénéisation des comptes

Les comptes consolidés sont réalisés sur la base des comptes individuels établis selon les dispositions réglementaires applicables à chaque entité, corrigés des retraitements d'homogénéisation imposés par le référentiel de consolidation applicable aux entreprises de réassurance en France.

1.10 Comparabilité des comptes

Les comptes consolidés établis au 31 décembre 2022 présentent une information comparative au 31 décembre 2021.

NOTE 2

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUS

2.1 Actifs incorporels

Les logiciels sont immobilisés pour leur coût d'acquisition et amortis linéairement sur une durée de trois ans.

Les progiciels et développements informatiques sont comptabilisés au coût de production et sont amortis sur une durée de cinq ans à compter de la mise en fonctionnement.

2.2 Placements

Les actifs de placement sont évalués à leur coût historique d'acquisition. Leur évaluation à la clôture de l'exercice dépend notamment de leur nature et de leur durée de détention.

Placements immobiliers

Évaluation initiale et amortissements

Les immeubles, terrains et parts de sociétés immobilières non cotées sont évalués à leur coût d'acquisition ou de construction (à l'exception de ceux ayant fait l'objet d'une réévaluation légale) net de frais d'achat et d'impôt, et augmenté du coût des travaux d'amélioration.

La valeur d'origine des éléments constitutifs des constructions a été décomposée selon les quatre éléments suivants :

- le gros œuvre amortissable sur la valeur résiduelle de l'immeuble à la date d'acquisition compte tenu d'une durée de vie estimée, à dater de l'achèvement de l'immeuble à :
 - 120 ans pour les immeubles d'habitation,
 - 150 ans pour les immeubles d'habitation achevés avant 1900,
 - 80 ans pour les immeubles de bureaux.
- le clos couvert amortissable de 30 à 35 ans,
- les installations techniques amortissables sur 25 ans,
- les agencements amortissables de 15 à 25 ans.

Pour ces trois derniers composants, la date d'acquisition de l'immeuble constitue le point de départ de l'amortissement, étant entendu que ceux-ci sont réputés avoir été remplacés, depuis la date d'achèvement de l'immeuble, par un composant de même valeur à la fin de chaque période d'amortissement.

Les travaux d'amélioration suivent le ou les plans d'amortissement du ou des composants concernés.

Des provisions pour gros entretiens ou grandes révisions sont constituées pour les travaux d'entretien dépassant le cadre courant et normal, notamment les dépenses de ravalement. Elles sont déterminées prorata temporis, en fonction des dates de réalisation à venir de ces travaux prévus dans le cadre d'un programme pluriannuel.

Provisions pour dépréciation

Les provisions pour dépréciation durable sont déterminées en fonction de la classification suivante :

- d'une part, **les immeubles d'exploitation**, destinés à être conservés par l'entreprise, et dont la valeur de référence, retenue pour l'évaluation à la clôture de l'exercice, est la valeur nette comptable. Pour ces immeubles, il n'est pas en principe constaté de dépréciation.
- d'autre part, **les immeubles locatifs**, également destinés à être conservés par l'entreprise et dont la valeur de référence est fonction de la valeur de rendement déterminée à partir des flux futurs.

Les provisions pour dépréciation sont constituées par comparaison entre cette valeur de référence et la valeur comptable prenant en considération la stratégie de détention des biens sur une longue période. On considère qu'il est nécessaire de constituer une provision pour dépréciation lorsque la valeur de référence est inférieure de 15 % à la valeur comptable.

Dans le cas où les immeubles sont destinés à être vendus dans un bref délai, la valeur de référence est égale à la valeur de réalisation.

La valeur de réalisation figurant à l'état des placements, résulte d'expertises quinquennales ou, entre deux expertises, d'une estimation annuelle effectuée par un expert agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Actions et OPCVM

Les actions et OPCVM sont inscrits au bilan sur la base de leur prix d'acquisition.

Elles sont classées en deux catégories :

- **titres de participation** dont la valeur de référence correspond à la valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise. Cette valeur est appréciée selon une approche multicritère qui inclut notamment :
 - pour les sociétés de réassurance, la situation nette réévaluée intégrant les projections de profits futurs ainsi que des approches par multiples et comparables et par valorisation des fonds propres économiques,
 - pour les sociétés immobilières, la quote-part de situation nette majorée des plus-values latentes.

Une provision pour dépréciation est constatée ligne à ligne dans le cas où les valeurs sont inférieures aux valeurs d'acquisition.

- **titres de placement** évalués à leur valeur probable de négociation. Lorsque la valeur probable de négociation est inférieure, de façon significative, au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation durable est constatée selon les dispositions prévues aux articles 123-6 à 123-19 du règlement 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables.

La dépréciation durable est appréciée sur la base d'une analyse multicritère prenant notamment en compte la situation de moins-value latente significative, au regard de la valeur comptable, sur la période de six mois consécutifs précédant l'arrêté mais aussi les difficultés intrinsèques ou liées à la conjoncture, rencontrées par les entreprises concernées et rendant assez faibles les perspectives de redressement à moyen terme; pour les OPCVM est opérée une comparaison de leur performance face à leur indice de référence.

Cette méthode conduit le plus souvent, en l'absence d'intention de détention durable, à retenir une valeur d'inventaire se référant au dernier cours coté à la date de l'arrêté.

Pour les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le critère de présomption pour dépréciation à caractère durable de 20 % sur une durée de six mois a été retenu, conformément aux dispositions de l'avis précité.

Titres à revenus fixes

Les obligations sont inscrites à leur coût d'achat hors intérêts courus.

La différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée résiduelle des titres selon un calcul actuariel. Pour les obligations, indexées sur le niveau général des prix (OATi), émises ou garanties par un État membre de l'Union européenne ou par un organisme public relevant de l'un de ces États, il est procédé à la constatation en résultat du gain ou de la perte générée par la fluctuation des indices d'inflation à chaque fin d'exercice.

Une provision pour dépréciation durable n'est constatée qu'en cas de défaillance de l'émetteur. La valeur de réalisation correspond au dernier cours coté ou, à défaut, à leur valeur vénale.

L'article 121-9 du règlement 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables, relatif au classement comptable des obligations convertibles en actions, prévoit que celles-ci soient comptabilisées conformément à l'article R.343-9 du Code des assurances. Toutefois, lorsqu'elles présentent à l'achat un taux actuariel négatif, elles peuvent être comptabilisées conformément à l'article R.343-10. Cette règle est non applicable au groupe CCR qui ne détient pas d'obligation convertible dans son portefeuille direct.

Autres actifs

Les prêts et autres créances ne font l'objet d'une provision qu'en cas de risque de défaillance de la contrepartie.

Opérations de change

Les positions de change ouvertes résultent des écarts entre les actifs et les passifs libellés dans chaque devise étrangère.

Certaines positions font l'objet d'une couverture, soit par des opérations de change à terme, soit par des opérations sur dérivés de change pour les devises non convertibles.

2.3 Autres actifs

Les postes figurant sous cette rubrique sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût historique.

Les matériels, mobiliers et installations font l'objet d'un amortissement linéaire ou dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Matériel, mobiliers de bureau : 3, 5 ou 10 ans
- Agencements et installations : 10 ans
- Matériel de transport : 5 ans

Les matériels informatiques de faible valeur et présentant un caractère d'obsolescence rapide peuvent, le cas échéant, être comptabilisés en charge.

2.4 Comptes de régularisation

Frais d'acquisition reportés

Les charges différées relatives aux frais d'acquisition des contrats sont étalées sur la période de couverture, dans les mêmes conditions que les primes non acquises des contrats considérés auxquelles ces frais correspondent.

Évaluations techniques de réassurance

Les compléments de primes, commissions et courtages sont enregistrés dans les comptes appropriés du compte de résultat en contrepartie des comptes de régularisation prévus à cet effet.

2.5 Comptabilité plurimonétaire

Les opérations réalisées par chaque société du Groupe sont comptabilisées en monnaie d'origine et font l'objet d'une conversion en euros sur la base du dernier cours connu de l'exercice.

Les différences de change, y compris les plus ou moins-values latentes au 31 décembre 2022, sont enregistrées au compte de résultat.

2.6 Passifs subordonnés

Les dettes subordonnées sont inscrites au passif du bilan à leur valeur nominale.

Les coûts d'émission de la dette émise font l'objet d'un étalement sur 10 ans.

2.7 Provisions autres que techniques

Provisions pour charges de retraites

Ces provisions concernent les indemnités de fin de carrière, versées aux salariés lors de leur départ en retraite.

La méthode de répartition des prestations au prorata des années de service (ou méthode des unités de crédit projetées) est retenue. Elle prend en compte une acquisition progressive des droits au fur et à mesure des années de présence des salariés dans l'entreprise.

Les différentes hypothèses utilisées tiennent compte :

- d'un taux de réévaluation des rémunérations indifférencié entre le personnel cadre et non cadre afin de tenir compte des dernières prévisions d'évolution de la masse salariale,
- d'un coefficient de survie déterminé à partir de la table INSEE TD-TV 15-17 qui permet d'identifier le nombre de vivants à l'âge de versement de l'engagement par rapport au nombre de vivants à l'âge actuel du salarié,
- d'une probabilité de présence à l'échéance, fonction d'un taux annuel moyen de rotation, constatée par tranche d'âge dans l'entreprise,
- d'un taux d'actualisation sur la base du taux iBoxx Corporate Overall AA « plus de 10 ans » retenu à 3,36 % en 2022 contre un taux de 0,78 % au 31 décembre 2021,
- d'un taux de charges patronales à hauteur de 55 %.

Provision pour congés particuliers pré-retraite

Les protocoles relatifs aux avantages sociaux des salariés du Groupe précisent que les congés annuels sont majorés en faveur des salariés partant à la retraite.

Les hypothèses de calcul de la provision pour charges de pré-retraite sont les mêmes que pour la provision pour charges de retraite.

Provision pour médailles du travail

Elle concerne les gratifications versées aux salariés lors de l'obtention des Médailles d'Honneur du travail acquises selon les règles légales.

Une méthodologie analogue à celle décrite pour la provision pour charges de retraite est utilisée, à l'exception du taux d'actualisation déterminé sur la base du taux iBoxx Corporate Overall AA « 7-10 ans » retenu à 3,31 % pour 2022 contre un taux de 0,28 % au 31 décembre 2021.

Autres provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que les événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant, sont incertains.

Ces provisions pour risques et charges comprennent :

- les provisions pour grosses réparations,
- les provisions pour charges exceptionnelles,
- les provisions pour risques de change,
- les autres provisions pour risques et charges.

2.8 Provisions techniques

Provisions pour primes non acquises

Les primes comptabilisées dans l'exercice correspondent aux prévisions de primes à l'ultime estimées à la date de clôture.

Les provisions pour primes non acquises correspondent à la durée restant à courir pour un contrat ou un ensemble de contrats après la clôture de l'exercice considéré et jusqu'au terme de la garantie.

Ces provisions sont calculées en fonction de la nature des contrats sur la base d'un taux lié à la cadence d'émission des primes émises et/ou sur la base d'un taux prorata temporis lié à la date d'échéance des contrats.

La revue des décomptes reçus de la part des cédantes et des modalités d'estimations qui sont appliquées s'est poursuivie en 2022. Ce travail a conduit à modifier les modalités d'estimation des provisions pour primes non acquises pour toutes les cédantes qui envoyaient des décomptes avec des primes seules. Cette modification a un impact nul sur le résultat net 2022 de CCR.

Provisions pour sinistres à payer et provisions mathématiques

Ces provisions, relatives aux sinistres survenus, déclarés ou non encore connus, sont évaluées sans actualisation « à l'ultime » selon le principe que les provisions techniques doivent être suffisantes pour faire face aux charges probables prévisibles, sauf cas particuliers dûment justifiés dans l'annexe. Elles sont nettes des recours à recevoir, estimés avec le même niveau de prudence.

L'évaluation inclut les frais de règlement des sinistres, déterminés, entreprise par entreprise, sur la base des coûts analytiques observés.

Environnement de contrôle et gouvernance encadrant le calcul des provisions techniques

Le processus de calcul des provisions techniques est placé sous la responsabilité de la Direction des Réassurances et Fonds Publics pour CCR et de la Direction Actuariat et Risques pour la réassurance de marché.

Afin de mener ces travaux, les directions concernées procèdent à des évaluations actuarielles et s'appuient également sur des avis d'experts dans le cadre de comités de provisionnement qui regroupent les fonctions d'Actuariat, de Souscription, de Modélisation et tout autre métier impliqué tel le Département Sinistres.

Les calculs font l'objet d'une revue indépendante par la fonction Actuarielle. Les provisions techniques font enfin l'objet d'un audit par un cabinet d'actuaire indépendant tous les 3 ans.

Politique de provisionnement de l'entreprise

La politique de provisionnement qui définit les principes directeurs de provisionnement retenus pour la clôture 2022 a été approuvée par le conseil d'administration de CCR du 12 octobre 2022 et par le conseil d'administration de CCR Re du 7 décembre 2022.

Approche de provisionnement

Les prévisions ont pour objectif de déterminer les primes et les sinistres ultimes selon les règles applicables en matière de comptabilité sociale française.

L'inventaire s'appuie sur les données comptables des cédantes disponibles sous forme de triangles et de statistiques.

Ces données sont utilisées sous forme de triangles de déroulement de primes et de sinistres de compétences. Les données exploitées dans le cadre des prévisions actuarielles

le sont sur la base de cours statistiques de l'exercice de souscription, à savoir en euros convertis au taux de change du 31/12 précédant le début de l'exercice de souscription.

En ce qui concerne les prévisions de sinistralité proportionnelle spécifiques au régime catastrophes naturelles, les périls courts (hors sécheresse) sont distingués des périls longs (sécheresse).

Le champ des méthodes possibles pour la détermination des ultimes inclut notamment :

- Liquidation des triangles de primes et de sinistres via la méthode du DFM (Development Factor Model),
- Bornhuetter Ferguson,
- S/P souscripteurs,
- S/P cotation,
- S/P moyens historiques,
- Sondages auprès des cédantes,
- Estimation via les modèles experts internes (ARTEMIS-CCR),
- Nombre de communes et coûts historiques,
- Régression du S/P versus nombre de communes reconnues (vues à l'ultime),
- IBNR cédantes,
- Décomptes de réassurance liés aux dispositifs CAP, CAP+ et CAP Relais.

La méthode retenue est celle la plus appropriée au regard du péril ou de la branche analysé.

La provision de sinistre est ainsi calculée en tenant compte du résultat prévisible à l'échéance et complète l'information communiquée par les cédantes.

Provisions pour égalisation et pour risques exceptionnels

La provision pour égalisation est évaluée dans les conditions prévues à l'article R.343-8 du Code des assurances en fonction du niveau de résultat technique associé à chacun des risques éligibles à cette provision.

Les provisions pour charges exceptionnelles pour les risques exceptionnels et nucléaires, prévues à l'article R.431-27 du Code des assurances, sont mouvementées selon la stricte application des textes.

2.9 Produits financiers nets de charges

Les produits des placements comprennent les intérêts et les loyers courus au cours de l'exercice, les dividendes encaissés, les reprises de provisions pour dépréciations, les produits des différences sur les prix de remboursement à percevoir ainsi que les produits provenant de la réalisation des placements et, le cas échéant, les produits nets de change réalisés, ainsi que les reprises aux amortissements des immeubles de placement.

Les charges des placements regroupent les frais de gestion, les intérêts, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les dotations aux provisions pour dépréciations, l'amortissement des différences de prix de remboursement ainsi que les pertes provenant de la réalisation des placements et, le cas échéant, les pertes nettes de change réalisées.

2.10 Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits qui ont un caractère non récurrent et étranger à l'exploitation figurent en résultat exceptionnel.

2.11 Résultat par action

Le résultat de base par action correspond au résultat net part du Groupe de l'exercice attribuable aux actions ordinaires rapporté au nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté au nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice.

Comme il n'existe aucun instrument dilutif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

NOTE 3**PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION**

Les entités qui sont exclues du périmètre de consolidation sont les suivantes :

- Les participations considérées comme non significatives au niveau du Groupe. Ces participations sont exclues du périmètre de consolidation si la somme des capitaux propres des entités non intégrées est inférieure à 3 % des capitaux propres de l'ensemble du Groupe;
- Les sociétés ou organismes qui sont détenus temporairement ou dans lesquels le Groupe n'a pas le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles, notamment les OPC (Organismes de Placement Collectifs).

Ces exclusions n'altèrent pas l'image fidèle des comptes consolidés.

Les participations exclues du périmètre de consolidation sont classées dans la rubrique « Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation » et dans les « Actions et titres à revenus variables ».

Le tableau ci-dessous présente la liste des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation.

Entité	SIREN	Adresse	31/12/2022			31/12/2021		
			% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
CCR	388 202 533	157 boulevard Haussmann 75008 Paris	100 %	100 %	Société mère consolidante	100 %	100 %	Société mère consolidante
CCR Re	817 446 511	157 boulevard Haussmann 75008 Paris	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale

NOTE 4

NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

4.1 Actifs incorporels

En milliers d'euros	31/12/2022	Augmentation/ Dotation	Autres mouvements	Diminution/ Reprise	31/12/2021
Valeurs brutes	44 604	4 482	-	-1 047	41 169
Amortissements	-37 084	-1 389	-	-	-35 695
VALEUR NETTE	7 520	3 093	-	-1 047	5 474

4.2 Placements des entités de réassurance

En milliers d'euros	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus et moins values latentes
1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	391 266	309 671	887 573	577 902
2 Actions et autres titres à revenu variable (autres que les parts d'OPCVM)	275 130	273 875	426 954	153 079
3 Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	3 428 765	3 424 129	3 552 469	128 340
4 Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-	-
5 Obligations et autres titres à revenu fixe	5 650 000	5 640 298	5 046 450	-593 848
6 Prêts hypothécaires	-	-	-	-
7 Autres prêts et effets assimilés	17 765	17 765	17 765	-
8 Dépôts auprès des entreprises cédantes	358 377	358 377	358 377	-
9 Dépôts espèces (autres que ceux visés au 8) et cautionnements	331 405	331 405	331 405	-
10 Actifs représentatifs des contrats en unités de compte	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	10 452 708	10 355 520	10 620 993	265 473
11 Autres instruments financiers à terme				
a) Stratégie d'investissement ou de désinvestissement	-	-	-	-
b) Stratégie de rendement	96 869	96 869	98 151	1 282
c) Autres opérations	-	-	-	-
12 TOTAL DES LIGNES 1 À 11	10 549 577	10 452 389	10 719 144	266 755
a dont:				
- Placements évalués selon l'article R.343-9	5 650 000	5 640 298	5 046 450	-593 848
- Placements évalués selon l'article R.343-10	4 444 331	4 356 845	5 216 165	859 320
- Placements évalués selon l'article R.343-13	-	-	-	-
- Instruments financiers à terme	96 869	96 869	98 151	1 282
b dont:				
- Placements et IFT dans l'OCDE	10 334 099	10 236 855	10 501 235	264 380
- Placements et IFT effectués hors OCDE	118 609	118 665	119 758	1 093

4.3 Placements dans les entités liées et dans les entités avec lesquelles existe un lien de participation

En milliers d'euros	Pourcentage participation Groupe	Capital détenu par le Groupe	Montant des capitaux propres	Résultat de la période	Valeur nette comptable des titres détenus	Valeur de réalisation	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés
SA Caisrelux 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg	100 %	6 200	6 200	-	6 200	6 893	8 500

4.4 Autres placements

2022 En milliers d'euros	Pourcentage participation Groupe	Capital détenu par le Groupe	Montant des capitaux propres hors résultat de la période	Résultat de la période	Valeur nette comptable des titres détenus	Valeur de réalisation
SAS Boulogne 78 157, boulevard Haussmann 75008 Paris	100 %	5 710	6 053	112	5 709	18 188
SAS Rochefort 25 157, boulevard Haussmann 75008 Paris	100 %	14 940	16 004	1 405	14 932	70 460
SAS Pompe 179 157, boulevard Haussmann 75008 Paris	100 %	15 270	15 569	5 557	15 268	73 126
SAS Civry 22 157, boulevard Haussmann 75008 Paris	100 %	7 860	8 071	127	7 859	35 724
SAS Castelnau 6 157, boulevard Haussmann 75008 Paris	100 %	7 280	7 488	335	7 279	38 531

4.5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

En milliers d'euros	31/12/2022			31/12/2021		
	Non-Vie	Vie	TOTAL	Non-Vie	Vie	TOTAL
Provisions pour primes non acquises et risques en cours	1 163	639	1 802	443	-	443
Provisions pour sinistres	84 297	7 978	92 275	81 894	2 536	84 430
TOTAL	85 460	8 617	94 077	82 337	2 536	84 873

4.6 Créances nées des opérations de réassurance - Autres créances

MONTANT DES VALEURS BRUTES ET DES DÉPRÉCIATIONS En milliers d'euros	31/12/2022			31/12/2021		
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Créances nées des opérations de réassurance	190 546	-478	190 068	167 233	-458	166 775
CRÉANCES NÉES DES OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE	190 546	-478	190 068	167 233	-458	166 775
Personnel	-	-	-	4	-	4
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	78 866	-	78 866	11 039	-	11 039
Débiteurs divers	83 628	-70 690	12 938	76 808	-70 831	5 977
Impôts différés actifs	238 853	-	238 853	171 139	-	171 139
AUTRES CRÉANCES	401 347	-70 690	330 657	258 990	-70 831	188 159

VENTILATION DES VALEURS NETTES PAR ÉCHÉANCE En milliers d'euros	31/12/2022				31/12/2021
	Jusqu'à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Créances nées des opérations de réassurance	190 068	-	-	190 068	166 775
CRÉANCES NÉES DES OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE	190 068	-	-	190 068	166 775
Personnel	-	-	-	-	4
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	78 866	-	-	78 866	11 039
Débiteurs divers	12 141	-	797	12 938	5 977
Impôts différés actifs	238 853	-	-	238 853	171 139
AUTRES CRÉANCES	329 860	-	797	330 657	188 159

4.7 Comptes de régularisation - Actif

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Évaluation technique de réassurance	579 688	439 541
Frais d'acquisition reportés	73 700	61 876
Intérêts et loyers courus et non échus	25 088	24 562
Coût d'émission de l'emprunt obligataire	2 472	2 778
Autres	14 810	21 076
TOTAL	695 758	549 833

4.8 Capitaux propres du Groupe

En milliers d'euros	Capital social	Primes liées au capital social	Réserves consolidées	Résultat	Total des capitaux propres Groupe
SITUATION AU 31/12/2021	60 000	-	2 561 252	195 828	2 817 080
Variation du capital	-	-	-	-	-
Primes d'émission	-	-	-	-	-
Réserves de garantie	-	-	-	-	-
Réserve spéciale pour risques exceptionnels et nucléaires	-	-	29 371	-	29 371
Réserve spéciale pour risques de catastrophes naturelles	-	-	104 195	-	104 195
Réserves pour risques naturels majeurs	-	-	-	-	-
Réserve spéciale pour risques d'attentats	-	-	-	-	-
Réserve spéciale pour certains risques d'assurance-crédit	-	-	-	-	-
Réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants	-	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	41 005	-	41 005
Réserve consolidée	-	-	21 257	-	21 257
Versement du dividende	-	-	-	-	-
Affectation du résultat	-	-	-	-195 828	-195 828
Résultat de l'exercice	-	-	-	164 044	164 044
SITUATION AU 31/12/2022	60 000	-	2 757 080	164 044	2 981 124

4.9 Passif subordonné

CCR Re a émis un emprunt subordonné de 300 M€.

Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Date d'émission : 15 juillet 2020
- Nominal émis : 300 000 000 €
- Intérêts : 2,875 % par an
- Date du 1^{er} « call » : 15 avril 2030
- Date d'échéance : 15 juillet 2040

Les coûts d'émission de cet emprunt (prime et frais d'émission), d'un montant de 3,1 M€, sont comptabilisés dans les comptes de régularisation à l'actif du bilan et font l'objet d'un étalement sur 10 ans. Au 31 décembre 2022, la part de ces frais restant à amortir s'élève à 2,5 M€.

4.10 Provisions techniques

Provisions techniques par nature

En milliers d'euros	31/12/2022			31/12/2021		
	Non-Vie	Vie	Total	Non-Vie	Vie	Total
Provisions de réassurance (Vie)		116 700	116 700		132 840	132 840
Provisions pour sinistres (Vie)		163 795	163 795		118 275	118 275
Provisions pour participation aux bénéfices (Vie)		1 734	1 734		1 857	1 857
Provisions pour primes non acquises (Non-Vie)	351 238		351 238	419 363		419 363
Provisions pour sinistres (Non-Vie)	6 671 378		6 671 378	4 834 879		4 834 879
Provisions pour égalisation (Non-Vie)	1 031 057		1 031 057	2 139 179		2 139 179
Autres provisions techniques (Non-Vie)	57 275		57 275	54 603		54 603
TOTAL	8 110 948	282 229	8 393 177	7 448 024	252 972	7 700 996

Liquidation des provisions de sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs par ligne d'activité

En milliers d'euros	31/12/2022			31/12/2021		
	Non-Vie	Vie	Total	Non-Vie	Vie	Total
Provisions pour sinistres à l'ouverture	4 946 676	236 405	5 183 081	5 160 624	194 448	5 355 072
Prestations payées au cours de l'exercice sur exercices antérieurs	402 833	16 682	419 515	982 511	78 301	1 060 812
Provisions pour sinistres sur exercices antérieurs à la clôture	4 514 120	148 831	4 662 951	4 107 575	128 553	4 236 128
EXCÉDENT NET (+) OU INSUFFISANCE NETTE (-)	29 723	70 892	100 615	70 538	-12 406	58 132

4.11 Provisions autres que techniques

En milliers d'euros	31/12/2022	Variations	31/12/2021
Autres provisions pour risque	13 163	11 580	1 583
Provision pour charges de retraite	3 791	-1 202	4 993
Provision pour médailles du travail	2 235	-875	3 110
Provision pour congés retraite	1 426	-591	2 017
Provisions pour charges exceptionnelles	293	-30	323
Provision pour grosses réparations	4 410	513	3 897
TOTAL	25 318	9 395	15 923

4.12 Dettes nées des opérations de réassurance - Autres dettes

VENTILATION PAR NATURE En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Dettes nées des opérations de réassurance	52 849	40 118
DETTES NÉES DES OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE	52 849	40 118
Dépôt et cautionnement reçus - non assurance	2 552	2 424
Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires	2 411	2 741
Personnel	15 572	15 599
État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	8 251	9 662
Créditeurs divers	151 989	140 349
AUTRES DETTES	180 775	170 775

VENTILATION PAR ÉCHÉANCE En milliers d'euros	31/12/2022				31/12/2021
	Jusqu'à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Dettes nées des opérations de réassurance	52 849	-	-	52 849	40 118
DETTES NÉES DES OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE	52 849	-	-	52 849	40 118
Dépôt et cautionnement reçus - non assurance	2 552	-	-	2 552	2 424
Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires	2 411	-	-	2 411	2 741
Personnel	15 572	-	-	15 572	15 599
État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	8 251	-	-	8 251	9 662
Créditeurs divers	151 989	-	-	151 989	140 349
AUTRES DETTES	180 775	-	-	180 775	170 775

4.13 Comptes de régularisation - Passif

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Frais d'acquisition reportés rétro Non-Vie	85	42
Produits à répartir sur plusieurs exercices	23 489	21 995
Évaluations techniques de réassurance	24 512	17 873
Autres comptes de régularisation	74	-
TOTAL	48 160	39 910

NOTE 5NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES
DU COMPTE DE RÉSULTAT

5.1 Produits financiers nets de charges

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Revenus des placements immobiliers	29 959	23 708
Revenus des autres placements	85 988	80 392
Intérêts sur dépôts espèces et soldes techniques	4 481	3 619
Autres produits de placements	17 635	7 680
Profits provenant de la réalisation des placements	158 835	139 125
PRODUITS FINANCIERS	296 898	254 524
Intérêts sur dette subordonnée	-8 601	-8 601
Amortissement coût d'émission dette subordonnée	-307	-303
Frais de gestion externe des placements	-7 027	-6 783
Frais de gestion interne des placements	-8 396	-8 329
Autres charges de placements	-16 463	-19 102
Pertes provenant de la réalisation des placements	-123 853	-88 178
CHARGES FINANCIÈRES	-164 647	-131 296
PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES	132 251	123 228

5.2 Impôts sur les résultats

Détail de la charge d'impôt

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Charges d'impôt exigible	-3 404	-115 410
Produits d'impôt différé	67 714	26 887
TOTAL	64 310	-88 523

Impôts différés par catégories

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Impôts différés issus des décalages temporaires	238 853	171 139
Retraitements de consolidation	-	-
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	238 853	171 139

5.3 Preuve d'impôt

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net consolidé	164 044	195 828
Impôts sur le résultat	64 310	-88 523
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	99 734	284 351
Taux d'impôt	25,83 %	28,41 %
Impôt calculé au taux courant	-25 761	-80 777
Effets sur le résultat taxable au taux courant :		
Crédits d'impôts	1 375	1 442
Différences d'impôt sur la succursale au Canada	-1 623	3 318
Régularisations exercices antérieurs	-1 596	0
Dépréciation impôts différés	90 839	-10 902
Élimination provision spéciale de réévaluation	-5	-5
Autres différences permanentes	1 103	1 833
Impôt Labuan	-151	0
Différentiel de taux d'impôt	129	-3 431
TOTAL	90 071	-7 746
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	64 310	-88 523
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF	-64,48 %	31,13 %

5.4 Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 632	145
Reprise de provisions pour dépréciations exceptionnelles	1 628	130
Autres produits exceptionnels	4	15
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-15 801	-3 280
Dotations aux provisions pour charges exceptionnelles	-13 163	-1 593
Projet IFRS	-745	-1 578
Abandon de loyers - gestion immobilière	-	-6
Autres charges exceptionnelles	-1 893	-103
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-14 169	-3 135

5.5 Charges de personnel et effectifs

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
CHARGES DE PERSONNEL	37 144	35 190
EFFECTIF MOYEN	300	289
Siège	288	277
<i>Cadres</i>	281	269
<i>Non-cadres</i>	7	8
Succursale Canada	9	9
Bureau Liban	3	3

5.6 Amortissements et provisions sur immobilisations

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Dotations aux amortissements	5 518	5 118
Dotations aux provisions pour dépréciation	-	-
TOTAL	5 518	5 118

5.7 Honoraires des commissaires aux comptes

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Contrôle légal des comptes	373	356
Services autres que la certification des comptes	-2	8
TOTAL	371	364

NOTE 6

INFORMATIONS SECTORIELLES

6.1 Comptes de résultat sectoriels

Compte technique de la réassurance Non-Vie

En milliers d'euros	31/12/2022		31/12/2021	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
PRIMES ACQUISES	1 944 117	-176 515	1 767 602	1 697 495
Primes	1 874 867	-177 253	1 697 614	1 582 500
Variation des primes non acquises	69 250	738	69 988	114 995
PART DU COMPTE TECHNIQUE DANS LES PRODUITS NETS DES PLACEMENTS	103 628	-	103 628	90 763
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	1 209	-	1 209	2 067
CHARGES DES SINISTRES	-2 721 310	51 253	-2 670 057	-829 702
Prestations et frais payés	-880 047	49 148	-830 899	-1 045 042
Charges des provisions pour sinistres	-1 841 263	2 105	-1 839 158	215 340
CHARGES DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	-2 671	-	-2 671	-7 405
PARTICIPATION AUX RÉSULTATS	-14 887	1 452	-13 435	-11 861
FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION	-221 122	12 960	-208 162	-285 949
Frais d'acquisition	-205 003	12 960	-192 043	-271 071
Frais d'administration	-21 021	-	-21 021	-18 464
Commissions reçues des réassureurs	4 902	-	4 902	3 586
AUTRES CHARGES TECHNIQUES	-12 794	-	-12 794	-13 582
VARIATION DE LA PROVISION POUR ÉGALISATION	1 108 123	-	1 108 123	-375 657
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION NON-VIE	184 293	-110 850	73 443	266 169

Compte technique de la réassurance Vie

En milliers d'euros	31/12/2022			31/12/2021
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
PRIMES	188 025	-9 408	178 617	129 866
PART DU COMPTE TECHNIQUE DANS LES PRODUITS NETS DE PLACEMENTS	2 476	-	2 476	1 879
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	-	-	-	13
CHARGES DES SINISTRES	-157 653	6 206	-151 447	-109 908
Prestations et frais payés	-113 485	764	-112 721	-90 898
Charges des provisions pour sinistres	-44 168	5 442	-38 726	-19 010
CHARGES DES PROVISIONS TECHNIQUES DE RÉASSURANCE VIE ET AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	20 431	-	20 431	-3 325
PARTICIPATION AUX RÉSULTATS	-13 430	181	-13 249	-10 881
FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION	-19 847	-1 516	-21 363	-15 089
Frais d'acquisition	-16 860	-1 516	-18 376	-11 612
Frais d'administration	-3 291	-	-3 291	-3 477
Commissions reçues des réassureurs	304	-	304	-
AUTRES CHARGES TECHNIQUES	-1 171	-	-1 171	-1 208
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION VIE	18 831	-4 537	14 294	-8 653

2

6.2 Ventilation des primes brutes émises

Ventilation des primes brutes par activité

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
RÉASSURANCE SANS GARANTIE DE L'ÉTAT	987 033	842 653
Acceptation Vie	191 223	155 764
Acceptation Non-Vie	795 810	686 889
RÉASSURANCE AVEC GARANTIE DE L'ÉTAT	1 079 056	1 050 501
Risques exceptionnels et nucléaires	917	275
Risques de catastrophes naturelles	1 006 159	921 681
Risques d'attentats	71 670	67 364
Risques d'assurance-crédit	310	61 181
TOTAL	2 066 089	1 893 154

Ventilation des primes brutes émises par zone géographique

En milliers d'euros	31/12/2022			31/12/2021		
	Activité Non-Vie	Activité Vie	Total	Activité Non-Vie	Activité Vie	Total
France	1 216 267	38 321	1 254 588	1 173 066	38 864	1 211 930
UE hors France	123 790	1 292	125 082	120 151	1 394	121 545
Europe hors UE	53 701	765	54 466	31 124	524	31 648
Afrique et Moyen-Orient	202 691	103 093	305 784	175 523	79 106	254 629
Extrême Orient et Océanie	177 609	17 858	195 467	162 974	15 152	178 126
Amérique du Nord	84 376	8 827	93 203	53 981	1 751	55 732
Amérique du Sud	16 433	21 066	37 499	20 571	18 973	39 544
TOTAL	1 874 867	191 222	2 066 089	1 737 390	155 764	1 893 154

NOTE 7

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

2

Cession partielle de CCR Re

CCR a annoncé le 8 février 2023 être entrée en négociations exclusives avec le consortium formé par SMABTP et MACSF en vue de la cession du contrôle de CCR Re et d'une augmentation de son capital de 200 M€.

Dans le cadre de la transaction proposée, CCR céderait dans un premier temps environ 70 % du capital de CCR Re. L'opération valoriserait CCR Re sur la base des fonds propres économiques soit près de 1 Md€ avant augmentation de capital. Afin d'accompagner la croissance de CCR Re, cette opération serait suivie d'une augmentation de son capital à hauteur de 200 M€, intégralement financée par le consortium qui obtiendrait ainsi une participation totale d'environ 75 %. CCR resterait au capital comme partenaire minoritaire à hauteur d'environ 25 %, aux côtés du consortium, ce qui lui permettrait d'accompagner l'autonomisation complète de CCR Re et la mise en œuvre de son ambitieux projet. CCR bénéficierait par ailleurs d'une option de vente et consentirait une promesse de vente permettant la cession de sa participation résiduelle en 2026. SMABTP, en tant qu'actionnaire majoritaire, prendrait le contrôle de CCR Re.

Séisme en Turquie

Le séisme survenu le 6 février 2023 est extrême à bien des égards compte tenu de la magnitude (7,8) de l'événement, du contexte macro-économique du pays et des questions levées quant à la construction des bâtis en cohérence avec les normes parasismiques en vigueur. Les modèles d'impact disponibles ne sont pas à même de retranscrire les pertes liées à cet événement et le marché a par ailleurs écarté cette solution pour réaliser les estimations des coûts. Dans ce contexte, l'approche de CCR Re se base à la fois sur les remontées individuelles des cédantes et courtiers ainsi que sur une approche combinant une exposition à l'échelon administratif de la province, un taux d'exposition au sein de chaque province en regard de l'aléa et de la densité de population ainsi que des taux de PML¹ estimés sur les traités où des sinistralités sont communiquées. À ce jour, CCR Re estime sa charge de sinistralité entre 15 et 30 millions après rétrocessions et avant impôts.

¹ PML: acronyme de *Probable Maximum Loss*, soit perte maximale probable.

3

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022	46
COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2022	48
ANNEXE	51



BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022

ACTIF

En milliers d'euros	31/12/2022		31/12/2021	
	Montant Brut	Amortissements et Provisions	Montant Net	Montant Net
ACTIFS INCORPORELS	49 298	42 952	6 346	5 022
PLACEMENTS	49 298	42 952	6 346	5 022
Terrains et constructions	216 151	39 772	176 379	167 553
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	435 929		435 929	435 929
Autres placements	7 485 998	5 891	7 480 107	7 128 350
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	4 251		4 251	4 359
TOTAL	8 142 329	45 663	8 096 666	7 736 191
PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES				
Provisions pour primes non acquises Non-Vie	1 032		1 032	957
Provisions de réassurance Vie				3 995
Provisions pour sinistres à payer Vie	241		241	-3 530
Provisions pour sinistres à payer Non-Vie	57 489		57 489	67 804
Autres provisions techniques Non-Vie				
TOTAL	58 762		58 762	69 226
CRÉANCES				
Créances nées d'opérations de réassurance	47 936		47 936	62 351
Personnel				4
État, organismes sociaux, collectivités publiques	72 359		72 359	2 102
Débiteurs divers	80 409	70 669	9 740	9 527
TOTAL	200 704	70 669	130 035	73 984
AUTRES ACTIFS				
Actifs corporels d'exploitation	20 744	17 196	3 548	2 930
Comptes courants et caisse	169 994		169 994	194 745
TOTAL	190 738	17 196	173 542	197 675
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF				
Intérêts et loyers acquis non échus	20 024		20 024	20 385
Frais d'acquisition reportés (Vie et Non-Vie)				137
Autres comptes de régularisation	146 919		146 919	100 456
TOTAL	166 943		166 943	120 978
TOTAL DE L'ACTIF	8 808 774	176 480	8 632 294	8 203 075

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022

PASSIF

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
	Avant affectation du résultat	Avant affectation du résultat
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	60 000	60 000
Primes liées au capital social		
Réserves de réévaluation	2 751	2 751
Autres réserves		
Réserve de garantie	1 496	1 496
Réserve spéciale pour risques exceptionnels et nucléaires	274 586	245 215
Réserve spéciale pour risques de catastrophes naturelles	1 915 766	1 811 571
Réserve spéciale pour risques d'attentats	151 474	151 474
Autres réserves	8 654	8 654
Réserve spéciale pour certains risques d'assurance crédit	86 790	86 790
Réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants	93	93
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	66 617	133 566
TOTAL	2 568 227	2 501 610
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES		
Provisions pour primes non acquises Non-Vie	79 366	197 900
Provisions de réassurance Vie	241	180
Provisions pour sinistres à payer Vie		285
Provisions pour sinistres à payer Non-Vie	4 794 169	3 215 703
Provisions pour égalisation	1 005 895	2 119 001
Autres provisions techniques Non-Vie		
TOTAL	5 879 671	5 533 069
PROVISIONS (AUTRES QUE TECHNIQUES)	22 467	11 066
AUTRES DETTES		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	1 632	1 512
Personnel	10 019	10 003
État, organismes sociaux et collectivités publiques	4 502	6 033
Créditeurs divers	123 448	118 708
TOTAL	139 601	136 256
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	22 328	21 074
TOTAL DU PASSIF	8 632 294	8 203 075

COMPTES DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2022

En milliers d'euros	31/12/2022		31/12/2021	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
COMPTE TECHNIQUE NON-VIE				
Primes acquises :				
Primes	1 079 350	114 093	965 257	943 192
Variation des provisions pour primes non acquises	118 489	-119	118 608	135 675
	1 197 839	113 974	1 083 865	1 078 867
Produits des placements alloués du compte non technique	67 417		67 417	63 284
Autres produits techniques	376		376	783
Charges des sinistres :				
Prestations et frais payés	-587 020	-4 716	-582 304	-640 717
Charges des provisions pour sinistres à payer	-1 580 546	8 213	-1 588 759	232 539
	-2 167 566	3 497	-2 171 063	-408 178
Charges des autres provisions techniques				72
Participation aux résultats	-29	-31	1	
Frais d'acquisition et d'administration :				
Frais d'acquisition	-30 519		-30 519	-132 166
Frais d'administration	-6 210		-6 210	-4 966
Commissions reçues des réassureurs		103	-103	684
	-36 729	103	-36 832	-136 448
Autres charges techniques	-7 132		-7 132	-7 197
Variation de la provision pour égalisation	1 113 106		1 113 106	-382 347
RÉSULTAT TECHNIQUE DE LA RÉASSURANCE NON-VIE	167 282	117 543	49 738	208 836

COMPTES DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2022

En milliers d'euros	31/12/2022		31/12/2021	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
COMPTE TECHNIQUE VIE				
Primes	156	156		
Produits des placements :				
Revenus des placements				
Autres produits des placements				
Profits provenant de la réalisation des placements				
Autres produits techniques				
Charges des sinistres :				
Prestations et frais payés	-459	-456	-3	
Charges des provisions pour sinistres à payer	297	297		
	-162	-159	-3	
Charges des provisions Vie et autres provisions techniques				
Provisions de réassurance Vie	-50	-50		
Autres provisions techniques				
	-50	-50		
Participation aux résultats				
Frais d'acquisition et d'administration :				
Frais d'acquisition				23
Frais d'administration	-2		-2	-5
Commissions reçues des réassureurs		1	-1	-22
	-2	1	-2	-4
Charges des placements :				
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts				
Autres charges des placements				
Pertes provenant de la réalisation des placements				
Autres charges techniques				
RÉSULTAT TECHNIQUE DE LA RÉASSURANCE VIE	-58	-53	-5	-4

COMPTES DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2022

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
	Opérations nettes	Opérations nettes
COMPTE NON TECHNIQUE		
Résultat technique de la réassurance Non-Vie	49 739	208 836
Résultat technique de la réassurance Vie	-5	-4
Produits des placements :		
Revenus des placements	85 454	79 153
Autres produits des placements	15 532	7 229
Profits provenant de la réalisation des placements	42 313	61 993
	143 299	148 375
Charges des placements :		
Frais internes et externes de gestion des placements et frais financiers	-8 947	-8 779
Autres charges des placements	-12 753	-15 198
Pertes provenant de la réalisation des placements	-24 177	-32 010
	-45 877	-55 987
Produits des placements transférés au compte technique Non-Vie	-67 417	-63 284
Autres produits non techniques	12	9
Autres charges non techniques		-8
Résultat exceptionnel :		
Produits exceptionnels	35	155
Charges exceptionnelles	-14 280	-16
	-14 245	139
Participation des salariés		-554
Impôt sur les bénéfices	1 111	-103 956
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	66 617	133 566

ANNEXE

Les notes et tableaux suivants font partie intégrante des comptes annuels arrêtés le 29 mars 2023 par le conseil d'administration.

NOTE 1			
PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES		52	
1.1	Changement de méthodes comptables	52	
1.2	Actifs incorporels	52	
1.3	Placements	52	
1.4	Autres actifs d'exploitation	54	
1.5	Comptes de régularisation	54	
1.6	Comptabilité pluri-monétaire	54	
1.7	Provisions pour risques et charges	55	
1.8	Provisions techniques et résultat technique	55	
1.9	Autres éléments	56	
NOTE 2			
ANALYSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN		57	
2.1	Mouvements ayant affecté certains éléments d'actif	57	
2.2	Informations relatives aux placements	58	
2.3	État récapitulatif des placements	59	
2.4	Créances et dettes	60	
2.5	Filiales et participations	61	
2.6	Actifs corporels d'exploitation	62	
2.7	Comptes de régularisation	62	
2.8	Actifs et passifs en devise	63	
2.9	Capitaux propres	64	
2.10	Ventilation des provisions (autres que techniques)	64	
2.11	Engagements reçus et donnés	65	
NOTE 3			
ANALYSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU RÉSULTAT			66
3.1	Ventilation des primes brutes émises par activité	66	
3.2	Mouvements de portefeuille	66	
3.3	Commissions issues des opérations de réassurance	67	
3.4	Produits et charges de placements	67	
3.5	Charges par nature et par destination	68	
3.6	Autres produits et charges techniques	70	
3.7	Ventilation du résultat exceptionnel	70	
3.8	Participation des salariés	70	
3.9	Impôt sur les bénéfices	70	
NOTE 4			
AUTRES INFORMATIONS			71
4.1	Honoraires des commissaires aux comptes	71	
4.2	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	71	

La Caisse Centrale de Réassurance est une société anonyme appartenant au secteur public, dont l'activité est régie par le Code des assurances.

Elle intervient en qualité de réassureur dans les domaines suivants : opérations de réassurance de risques exceptionnels et nucléaires (articles L.431-4 et L.431-5 du Code des assurances), de catastrophes naturelles (L.431-9), de terrorisme (L.431-10) et de certains risques d'assurance-crédit.

Ces activités avec la garantie de l'État s'exercent dans le cadre de conventions spécifiques. Elles sont retracées comptablement dans des comptes distincts dégageant

chacun un résultat propre, qui est ensuite inscrit à un compte de réserve affecté à la couverture des opérations correspondantes, conformément aux dispositions des articles L.431-7, R.431-16-3, R.431-16-4 et A.431-6 du Code des assurances.

Elle intervient également en qualité de réassureur pour des risques non couverts par la garantie de l'État pour des affaires qui ont fait l'objet d'un refus de transfert de portefeuille à CCR Re de la part des cédantes suite à l'opération d'apport partiel d'actif réalisée en 2016 visant à transférer à sa filiale CCR Re l'ensemble des affaires présentant ces caractéristiques.

NOTE 1

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le Code des assurances, le règlement ANC n°2015-11 modifié par le règlement ANC n°2016-12 du 12 décembre 2016 et, à défaut de disposition particulière, par le Code de Commerce et le Plan Comptable Général.

Le compte de résultat est scindé entre les comptes techniques Vie et Non-Vie et le compte non technique.

Les comptes techniques incluent, outre les éléments d'exploitation respectifs de réassurance Vie et de réassurance Non-Vie, les frais généraux et l'allocation des produits des placements provenant des activités de réassurance.

La méthode d'évaluation du résultat technique consiste à comptabiliser en primes émises, dès l'exercice de souscription, l'estimation de l'aliment des affaires acceptées, attendu in fine, à partir duquel sont également déterminées les provisions pour primes non acquises et les commissions à payer. La différence entre les primes estimées in fine, nettes de commissions, et celles communiquées par les cédantes est constatée en compte de régularisation à l'actif du bilan.

La sinistralité attendue in fine, appliquée aux primes acquises précédemment déterminées et déduction faite des sinistres communiqués par les cédantes, est constatée en provisions pour sinistres à payer au passif du bilan.

Cette méthode revient à prendre en compte les éléments relatifs à la souscription dans le même exercice comptable que la cédante.

Dans le cadre des opérations relatives aux activités de réassurance avec la garantie de l'État, CCR n'a pas souscrit de protection sur le marché de la rétrocession, elle bénéficie de la garantie de l'État et se trouve ainsi protégée contre une fluctuation marquée de sinistralité en termes de fréquence ou de sévérité des sinistres et événements. En contrepartie de cette protection, CCR verse à l'État une fraction de ses primes de l'année.

Au titre des opérations relatives à la réassurance de marché, les seuls engagements résiduels concernent les cédantes ayant refusé le transfert de portefeuille. CCR a conclu un traité de rétrocession des contrats non transférés avec CCR Re qui permet à CCR de ne plus porter de risque de réserve lié à ces traités.

Les recherches et analyses mises en place, selon les critères définis aux articles 210-2 et 210-3 du règlement ANC n°2015-11 relatifs aux règles de comptabilisation des contrats de réassurance dits « finite » et des contrats de réassurance financière, n'ont pas conduit à détecter des affaires de cette nature parmi le portefeuille de contrats gérés.

1.1 Changement de méthodes comptables

Les comptes de l'exercice 2022 ont été établis selon des principes identiques à ceux de l'année précédente.

1.2 Actifs incorporels

Les logiciels sont immobilisés pour leur coût d'acquisition et amortis linéairement sur une durée de trois ans.

Les progiciels et développements informatiques sont comptabilisés au coût de production et sont amortis sur une durée de cinq ans à compter de la mise en fonctionnement.

1.3 Placements

Les actifs de placement sont évalués à leur coût historique d'acquisition. Leur évaluation à la clôture de l'exercice dépend notamment de leur nature et de leur durée de détention.

Actifs immobiliers

Les immeubles, terrains et parts de sociétés immobilières non cotées sont évalués à leur coût d'acquisition ou de construction (à l'exception de ceux ayant fait l'objet d'une réévaluation légale) nets de frais d'achat et d'impôt, et augmentés du coût des travaux d'amélioration.

La valeur d'origine des éléments constitutifs des constructions, a été décomposée selon les quatre composants suivants :

- le gros œuvre amortissable sur la valeur résiduelle de l'immeuble à la date d'acquisition compte tenu d'une durée de vie estimée, à dater de l'achèvement de l'immeuble à :
 - 120 ans pour les immeubles d'habitation,
 - 150 ans pour les immeubles d'habitation achevés avant 1900,
 - 80 ans pour les immeubles de bureaux.

- le clos couvert amortissable de 30 à 35 ans,
- les installations techniques amortissables sur 25 ans,
- les agencements amortissables de 15 à 25 ans.

Pour ces trois derniers composants, la date d'acquisition de l'immeuble constitue le point de départ de l'amortissement, étant entendu que ceux-ci sont réputés avoir été remplacés, depuis la date d'achèvement de l'immeuble, par un composant de même valeur à la fin de chaque période d'amortissement.

Les travaux d'amélioration suivent le ou les plans d'amortissement du ou des composants concernés.

Des provisions pour gros entretien ou grandes révisions sont constituées pour les travaux d'entretien dépassant le cadre courant et normal, notamment les dépenses de ravalement. Elles sont déterminées prorata temporis, en fonction des dates de réalisation à venir de ces travaux prévus dans le cadre d'un programme pluriannuel.

Les provisions pour dépréciation durable sont déterminées en fonction de la classification suivante :

- d'une part, **les immeubles d'exploitation**, destinés à être conservés par l'entreprise, et dont la valeur de référence, retenue pour l'évaluation à la clôture de l'exercice, est la valeur nette comptable. Pour ces immeubles, il n'est pas en principe constaté de dépréciation,
- d'autre part, **les immeubles locatifs**, également destinés à être conservés par l'entreprise et dont la valeur de référence est fonction de la valeur de rendement déterminée à partir des flux futurs.

Les provisions pour dépréciation sont constituées par comparaison entre cette valeur de référence et la valeur comptable prenant en considération la stratégie de détention des biens sur une longue période. On considère qu'il est nécessaire de constituer une provision pour dépréciation lorsque la valeur de référence est inférieure de 15 % à la valeur comptable. Dans le cas où les immeubles sont destinés à être vendus dans un bref délai, la valeur de référence est égale à la valeur de réalisation.

- La valeur de réalisation figurant à l'état des placements, résulte d'expertises quinquennales ou, entre deux expertises, d'une estimation annuelle effectuée par un expert agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.
- Les parts de sociétés immobilières sont estimées par application des mêmes principes.

Actions et OPCVM

Les actions et OPCVM sont inscrites au bilan sur la base de leur prix d'acquisition.

Elles sont classées en deux catégories :

- **titres de participation** dont la valeur de référence correspond à la valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise. Cette valeur est appréciée selon une approche multicritère qui inclut notamment :
 - pour les sociétés de réassurance : la situation nette réévaluée intégrant les projections de profits futurs ainsi que des approches par multiples et comparables et par valorisation des fonds propres économiques,
 - pour les sociétés immobilières, la quote-part de situation nette majorée des plus-values latentes. Une provision pour dépréciation est constatée ligne à ligne dans le cas où les valeurs sont inférieures aux valeurs d'acquisition.
- **titres de placement** évalués à leur valeur probable de négociation. Lorsque la valeur probable de négociation est inférieure, de façon significative, à ce coût d'acquisition, une provision pour dépréciation durable est constatée ligne à ligne selon les dispositions prévues aux articles 123-6 à 123-19 du règlement 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables.

La dépréciation durable est appréciée sur la base d'une analyse multicritères prenant notamment en compte la situation de moins-value latente significative, au regard de la valeur comptable, sur la période de six mois consécutifs précédant l'arrêté mais aussi les difficultés intrinsèques ou liées à la conjoncture, rencontrées par les entreprises concernées et rendant assez faibles les perspectives de redressement à moyen terme ; pour les OPCVM est opérée une comparaison de leur performance face à leur indice de référence.

Cette méthode conduit le plus souvent, en l'absence d'intention de détention durable, à retenir une valeur d'inventaire se référant au dernier cours coté à la date de l'arrêté.

Pour les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le critère de présomption pour dépréciation à caractère durable de 20 % a été retenu, conformément aux dispositions de l'article 123-10 du règlement ANC 2015-11.

Compte tenu de l'évolution des cours des titres présents en portefeuille à la clôture, le montant du stock de la provision pour dépréciation à caractère durable constituée au 31 décembre 2022 s'élève à 5,89 M€.

Titres à revenus fixes

Les obligations sont inscrites à leur coût d'achat hors intérêt couru.

La différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée résiduelle des titres selon un calcul actuariel. Pour les obligations indexées sur le niveau général des prix (OATi), émises ou garanties par un État membre de l'Union européenne ou par un organisme public relevant de l'un de ces États, il est procédé à la constatation en résultat du gain ou de la perte générée par la fluctuation des indices d'inflation à chaque fin d'exercice.

Une provision pour dépréciation durable n'est constatée qu'en cas de défaillance de l'émetteur. La valeur de réalisation correspond au dernier cours coté ou à défaut, à leur valeur vénale. Aucun mouvement ni aucun stock n'est constaté dans les comptes de l'exercice à ce titre.

L'article 121-9 du règlement 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables, relatif au classement comptable des obligations convertibles en actions, prévoit que celles-ci soient comptabilisées conformément à l'article R.343-9 du Code des assurances. Toutefois, lorsqu'elles présentent à l'achat un taux actuariel négatif, elles peuvent être comptabilisées conformément à l'article R.343-10. Cette règle est non applicable à CCR qui ne détient pas d'obligation convertible dans son portefeuille direct.

Autres actifs

Les prêts et autres créances ne font l'objet d'une provision qu'en cas de risque de défaillance de la contrepartie.

Produits des placements

Les plus et moins-values réalisées sont calculées selon la méthode FIFO. Les produits nets de placements font l'objet d'un transfert partiel pour allocation lors des écritures d'inventaire :

- en Vie, au compte non technique ;
- en Non-Vie, au compte technique.

L'allocation est calculée à chaque arrêté sur les bases des rapports suivants :

- en Vie, on rapporte les capitaux propres (comptes 10 à 15) à la somme des provisions techniques nettes de réassurance et des capitaux propres ;

- en Non-Vie, on rapporte les provisions techniques nettes à l'ensemble des provisions techniques et des capitaux propres.

1.4 Autres actifs d'exploitation

Les postes figurant sous cette rubrique sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût historique.

Les matériels, mobiliers et installations font l'objet d'un amortissement linéaire ou dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Matériels, mobiliers de bureau 3, 5 ou 10 ans
- Agencements et installations 10 ans
- Matériels de transport 5 ans

Les matériels informatiques de faible valeur et présentant un caractère d'obsolescence rapide peuvent, le cas échéant, être comptabilisés en charge.

1.5 Comptes de régularisation

Évaluations techniques de réassurance

Les compléments de primes, commissions et courtages sont enregistrés dans les comptes appropriés du compte de résultat avec, en contrepartie, les comptes de régularisation prévus à cet effet.

1.6 Comptabilité pluri-monétaire

Conformément aux dispositions de l'article R.341-7 du Code des assurances et des articles 240-1 et suivants du règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015, les opérations réalisées par la société sont comptabilisées en monnaie d'origine et font l'objet d'une conversion en euros sur la base du dernier cours connu de l'exercice.

Les opérations réalisées par l'entreprise étant génératrices de positions de change opérationnelles les différences de conversion sur positions de change sont intégralement constatées en résultat.

L'écart résultant de la conversion des actifs et passifs en devises au 1^{er} janvier 2022 aux cours de change du 31 décembre 2022 représente une perte de 0,411 M€.

1.7 Provisions pour risques et charges

Provision pour charges de retraite

Elle concerne les indemnités de fin de carrière versées aux salariés lors de leur départ en retraite.

La méthode de répartition des prestations au prorata des années de service (ou méthode des unités de crédit projetées) est retenue. Elle prend en compte une acquisition progressive des droits au fur et à mesure des années de présence des salariés dans l'entreprise.

Les différentes hypothèses utilisées tiennent compte :

- d'un taux de réévaluation des rémunérations indifférencié entre le personnel cadre et non cadre afin de tenir compte des dernières prévisions d'évolution de la masse salariale,
- d'un coefficient de survie déterminé à partir de la table INSEE TD-TV 15-17. Ce coefficient est égal au ratio suivant : « nombre de vivants à l'âge de versement de l'engagement » / « nombre de vivants à l'âge actuel du salarié ».
- d'une probabilité de présence à l'échéance, fonction d'un taux annuel moyen de rotation, constatée par tranche d'âge dans l'entreprise.
- d'un taux d'actualisation sur la base du taux iBoxx Corporate Overall AA « plus de 10 ans » retenu à 3,36 % pour 2022 contre un taux de 0,78 % au 31 décembre 2021.

En outre, le montant des charges patronales est intégré dans le calcul au taux de 55 %.

Provision pour congés payés particuliers de « pré » retraite

Le protocole relatif aux « avantages sociaux » de CCR précise que les congés annuels sont majorés en faveur des salariés partant à la retraite.

Les hypothèses de valorisation de la provision pour charges de retraite ont été retenues pour valoriser la provision pour congés payés de « pré » retraite.

Provision pour médailles du travail

Elle concerne les gratifications versées aux salariés lors de l'obtention d'une, ou plusieurs, Médaille(s) d'Honneur du travail acquise(s) selon les règles légales.

Une méthodologie analogue à celle décrite pour la provision pour charges de retraite est utilisée, à l'exception du taux d'actualisation déterminé sur la base du taux iBoxx Corporate Overall AA « 7-10 ans » retenu à 3,31 % pour 2022 contre un taux de 0,28 % au 31 décembre 2021.

1.8 Provisions techniques et résultat technique

Les comptes des sociétés cédantes sont enregistrés dès leur réception. À la date de l'inventaire, l'enregistrement d'estimations relatives aux comptes à recevoir des cédantes permet de prendre en compte la liquidation prévisible de chaque affaire jusqu'à son terme.

Provisions pour primes non acquises

Les primes comptabilisées dans l'exercice correspondent aux prévisions de primes à l'ultime estimées à la date de clôture.

Les provisions pour primes non acquises correspondent à la durée restant à courir pour un contrat ou un ensemble de contrats après la clôture de l'exercice considéré et jusqu'au terme de la garantie.

Ces provisions sont calculées en fonction de la nature des contrats sur la base d'un taux lié à la cadence d'émission des primes émises et/ou sur la base d'un taux prorata temporis lié à la date d'échéance des contrats.

La revue des décomptes reçus de la part des cédantes et des modalités d'estimations qui sont appliquées s'est poursuivie en 2022. Ce travail a conduit à modifier les modalités d'estimation des provisions pour primes non acquises pour toutes les cédantes qui envoyaient des décomptes avec des primes seules. Cette modification a un impact nul sur le résultat net 2022 de CCR.

Provisions pour sinistres à payer et provisions mathématiques

Environnement de contrôle et gouvernance encadrant le calcul des provisions techniques

Le processus de calcul des provisions techniques est placé sous la responsabilité de la Direction des Réassurances et Fonds Publics. Afin de mener ces travaux, la Direction des Réassurances et Fonds Publics procède à des évaluations actuarielles et elle s'appuie également sur des avis d'experts dans le cadre de comités de provisionnement qui regroupent les fonctions actuariat, souscription et modélisation de la Direction des Réassurances et Fonds Publics et tout autre métier impliqué tel le Service Sinistres Réassurances Publiques.

Par ailleurs, la fonction actuarielle émet un avis sur la suffisance du niveau des provisions techniques de l'entreprise lui permettant de faire face à ses engagements.

Les provisions techniques font également l'objet d'un audit par un cabinet indépendant tous les 3 ans.

Politique de provisionnement de l'entreprise

La politique de provisionnement qui définit les principes directeurs de provisionnement retenus pour la clôture 2022 a été approuvée par le conseil d'administration de CCR du 12 octobre 2022.

Approche de provisionnement

Les prévisions ont pour objectif de déterminer les primes et les sinistres ultimes selon les règles applicables en matière de comptabilité sociale française.

L'inventaire s'appuie sur les données comptables des cédantes disponibles sous forme de triangles et de statistiques. Ces données sont utilisées sous forme de triangles de déroulement de primes et de sinistres. Pour les prévisions de sinistralité proportionnelle en catastrophes naturelles, les périls courts (hors sécheresse) sont distingués des périls longs (sécheresse).

Le champ des hypothèses possibles pour la détermination des ultimes par péril inclut notamment :

- S/P historiques ;
- Sondages auprès des cédantes ;
- Estimation via les modèles experts internes (ARTEMIS-CCR) ;
- Nombres de communes et coûts historiques ;
- Régression du S/P versus nombre de communes reconnues (vues à l'ultime) ;
- Liquidation des triangles via la méthode du DFM (Development Factor Model) ;
- IBNR cédantes ;
- Décomptes de réassurance liés aux dispositifs CAP, CAP+ et CAP Relais.

La méthode retenue est celle la plus appropriée au regard du péril analysé.

La provision de sinistre est ainsi calculée en tenant compte du résultat prévisible à l'échéance et complète l'information communiquée par les cédantes.

Provision pour égalisation

La provision pour égalisation est évaluée dans les conditions prévues à l'article R343-8 du Code des assurances en fonction du niveau de résultat technique associé à chacun des risques éligibles à cette provision.

Provision pour risque d'exigibilité

Pour faire face à un paiement immédiat de sinistres majeurs nécessitant une cession d'actifs, une provision pour risque d'exigibilité, classée dans les provisions techniques, est constituée lorsque la valeur nette comptable globale des actifs, hors obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe (placements évalués selon l'article R. 343-9 du Code des assurances), est supérieure à la valeur de réalisation.

Au 31 décembre 2022, aucune provision pour risque d'exigibilité n'a été comptabilisée dans les comptes.

1.9 Autres éléments

Charges par destination

Pour chaque fonction de l'entreprise, un coût complet est déterminé puis affecté, compte tenu de l'activité principale inhérente à cette fonction, sur la rubrique appropriée, à savoir : frais de gestion des sinistres, frais d'acquisition, frais de gestion des placements, frais d'administration ou autres charges techniques.

Pour les centres de coût nécessitant par nature une affectation multiple par destination, la ventilation s'opère sur la base d'une mesure représentative du temps de travail associée au service.

Le loyer théorique de l'immeuble d'exploitation se trouve réparti à proportion de l'affectation des charges par destination des services pondérée à la surface occupée.

NOTE 2**ANALYSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN****2.1 Mouvements ayant affecté certains éléments d'actif**

VALEUR BRUTE En milliers d'euros	31/12/2021	Mouvements		31/12/2022
		Acquisitions de l'exercice	Sorties	
Frais d'établissement	5 963			5 963
Logiciels et projets	40 028	1 707		41 735
Projets en cours	595	1 600	595	1 600
TOTAL ACTIFS INCORPORELS	46 586	3 307	595	49 298
Immeubles	103 654	41 904		145 558
Immeuble d'exploitation	55 527	61		55 588
Immeubles en cours	31 963	1 585	31 532	2 016
Parts de S.C.I. non cotées	12 989			12 989
TOTAL PLACEMENTS IMMOBILIERS	204 133	43 550	31 532	216 151
Actions et autres titres à revenu variable	360 929			360 929
Prêts	75 000			75 000
TOTAL PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES ET DANS DES ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	435 929			435 929
CRÉANCES POUR ESPÈCES DÉPOSÉES AUPRÈS DES ENTREPRISES CÉDANTES	4 359	2 748	2 856	4 251

En 2021, le poste « Immeubles en cours » incluait un montant de 31,3 M€ correspondant aux paiements effectués dans le cadre de l'acquisition, le 25 juin 2020, d'un ensemble immobilier en l'état futur d'achèvement situé 65 bis rue Lafayette et 37 rue de Montholon à Paris (9^{ème}). Au 31 décembre 2022, cet ensemble immobilier, achevé et livré le 24 mai 2022, est comptabilisé dans le poste « Immeubles » pour une valeur brute de 40,8 M€.

VALEUR NETTE En milliers d'euros	31/12/2022				31/12/2021
	Brut	Amortissements	Provisions	Net	Net
Frais d'établissement	5 963	5 963			
Logiciels et projets	41 735	36 989		4 746	4 427
Projets en cours	1 600			1 600	595
TOTAL ACTIFS INCORPORELS	49 298	42 952		6 346	5 022
Immeubles	145 558	30 568		114 990	75 292
Immeuble d'exploitation	55 588	9 204		46 384	47 309
Immeubles en cours	2 016			2 016	31 963
Parts de S.C.I. non cotées	12 989			12 989	12 989
TOTAL PLACEMENTS IMMOBILIERS	216 151	39 772		176 379	167 553
Actions et autres titres à revenu variable	360 929			360 929	360 929
Prêts	75 000			75 000	75 000
TOTAL PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES ET DANS DES ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	435 929			435 929	435 929
CRÉANCES POUR ESPÈCES DÉPOSÉES AUPRÈS DES ENTREPRISES CÉDANTES	4 251			4 251	4 359

2.2 Informations relatives aux placements

En milliers d'euros	31/12/2022			31/12/2021
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actions, parts et autres titres à revenu variable	2 489 224	5 891	2 483 333	2 445 343
Obligations et titres de créances à revenu fixe	4 907 553		4 907 553	4 595 597
Prêts	9 221		9 221	7 410
Dépôts auprès des établissements de crédit	80 000		80 000	80 000
TOTAL	7 485 998	5 891	7 480 107	7 128 350

2.3 État récapitulatif des placements

En milliers d'euros	Valeur brute	Valeur nette ¹	Valeur de réalisation	Plus et moins values latentes
1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	216 152	176 379	467 550	291 171
2 Actions et autres titres à revenu variable (autres que les parts d'OPCVM)	531 591	530 336	1 093 306	562 970
3 Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	2 318 561	2 313 925	2 466 047	152 122
4 Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-	-
5 Obligations et autres titres à revenu fixe	4 907 553	4 897 566	4 377 113	-520 453
6 Prêts hypothécaires	-	-	-	-
7 Autres prêts et effets assimilés	84 221	84 221	84 221	-
8 Dépôts auprès des entreprises cédantes	4 251	4 251	4 251	-
9 Dépôts espèces (autres que ceux visés au 8) et cautionnements	80 000	80 000	80 000	-
10 Actifs représentatifs des contrats en unités de compte	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	8 142 329	8 086 678	8 572 488	485 810
11 Autres Instruments Financiers à Terme	-	-	-	-
* Stratégie d'investissement ou de désinvestissement	-	-	-	-
* Autres opérations	-	-	-	-
* Amortissements surcote/décote	-	-	-	-
12 TOTAL DES LIGNES 1 À 11	8 142 329	8 086 678	8 572 488	485 810
a dont :				
Placements évalués selon l'article R.343-9	4 907 553	4 897 566	4 377 113	-520 453
Placements évalués selon l'article R.343-10	3 230 524	3 184 861	4 191 124	1 006 263
Placements évalués selon l'article R.343-13	-	-	-	-
Placements évalués selon l'article R.343-11	-	-	-	-
Instruments Financiers à Terme	-	-	-	-
b dont :				
Placements et IFT dans l'OCDE	8 075 880	8 020 202	8 508 362	488 161
Placements et IFT effectués hors OCDE	66 449	66 476	64 126	-2 351

¹ Y compris la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R. 343-19 restant à amortir qui représente 9,9 M€.

2.4 Créances et dettes

AUTRES CRÉANCES En milliers d'euros	Brut	Provisions	Net	Moins d'un an	D'un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créances nées d'opérations de réassurance	47 936		47 936	47 936			47 936
Personnel							
État, organismes sociaux, collectivités publiques	72 359		72 359	72 359			72 359
Débiteurs divers	80 409	70 669	9 740	8 943		797	9 740
TOTAL	200 704	70 669	130 035	129 238		797	130 035

Le poste « Créances nées d'opérations de réassurance » inclut une créance de moins d'un an de 0,2 M€ auprès de CCR Re.

Le poste « Débiteurs divers » inclut :

- une créance de 70,5 M€ résultant de deux décisions de justice définitives, entièrement provisionnée en raison de la qualité des personnes physiques qui en sont les débiteurs ;
- une créance de 4,7 M€ vis-à-vis de CCR Re ;
- une créance auprès des SAS immobilières de 1,3 M€.

AUTRES DETTES En milliers d'euros	Net	Moins d'un an	D'un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	1 632	1 632			1 632
Personnel	10 019	10 019			10 019
État, organismes sociaux, collectivités publiques	4 502	4 502			4 502
Créditeurs divers	123 448	123 448			123 448
TOTAL	139 601	139 601			139 601

Le poste « Créditeurs divers » inclut :

- une dette auprès de CCR Re de 1,5 M€,
- une dette auprès des SAS immobilières de 5,1 M€.

2.5 Filiales et participations

FILIALES ET PARTICIPATIONS En milliers d'euros	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Chiffre d'affaires de l'exercice 2022	Résultats de l'exercice 2022	Dividendes encaissés par la société en 2022
				BRUTE	NETTE				
SA CCR Re 157, Boulevard Haussmann 75008 PARIS	90 082	404 870	100,00 %	360 929	360 929	75 000	987 033	42 027	12 296
SAS CASTELNAU 6 157, Boulevard Haussmann 75008 PARIS	7 280	208	100,00 %	7 279	7 279		1 287	335	355
SAS BOULOGNE 78 157, Boulevard Haussmann 75008 PARIS	5 710	343	100,00 %	5 709	5 709		498	112	159

2.6 Actifs corporels d'exploitation

VALEUR BRUTE En milliers d'euros	31/12/2021	Mouvements		31/12/2022
		+	-	
Dépôts et cautionnements	37			37
Matériel informatique et autres	14 386	2 711		17 097
Mobilier et matériel de bureau	1 738	29		1 767
Agencements, aménagements et installations	1 718	125		1 843
TOTAL	17 879	2 865		20 744

AMORTISSEMENTS En milliers d'euros	31/12/2021	Dotations	Reprises	31/12/2022
		+	-	
Matériel informatique et autres	12 767	1 912		14 679
Mobilier et matériel de bureau	1 194	176		1 370
Agencements, aménagements et installations	988	159		1 147
TOTAL	14 949	2 247		17 196

3

2.7 Comptes de régularisation

En milliers d'euros	31/12/2022		31/12/2021	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Évaluation technique de réassurance	134 944	1 256	80 588	1 322
Frais d'acquisition reportés			137	
Intérêts courus non échus	20 024		20 385	
Amortissements des différences de prix de remboursement	11 011	20 998	18 777	19 752
Produits et charges constatés d'avance	964	74	1 090	
TOTAL	166 943	22 328	120 978	21 074

2.8 Actifs et passifs en devise

Le montant global de la contrevaieur en euros et la composition, dans les principales devises, de l'actif et du passif, sont récapitulés dans le tableau ci-après :

DEVISES En milliers d'euros	Actif	Passif	Excédent 2022	Excédent 2021
Euro	8 594 212	8 528 159	66 053	131 925
Dollar US	11 349	14 186	-2 837	-2 907
Dollar canadien	113		113	111
Livre sterling	32 634	31 717	917	983
Yen japonais	3 088	1 433	1 655	1 786
Dollar Taiwan	3 822	3 853	-31	
Dollar australien	99	-2	101	100
Dollar Hong Kong				159
Autres monnaies	823	177	646	1 409
TOTAL	8 646 140	8 579 523	66 617	133 566

2.9 Capitaux propres

2022 En milliers d'euros	Début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Fin d'exercice
	Avant affectation du résultat	Affectation du résultat 2021	Autres mouvements	
Capital social ¹	60 000			60 000
Réserves spéciales de réévaluation	2 751			2 751
Réserve spéciale de garantie	1 496			1 496
Réserve spéciale pour risques exceptionnels et nucléaires	245 215	29 371		274 586
Réserve pour risques de catastrophes naturelles	1 811 571	104 195		1 915 766
Réserve pour risques naturels majeurs				-
Réserve spéciale pour risques d'attentats	151 474			151 474
Réserve spéciale pour certains risques d'assurance crédit	86 790			86 790
Réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants	93			93
Autres réserves	8 654			8 654
Report à nouveau				-
Résultat de l'exercice N-1	133 566	-133 566		-
Dividende				-
Résultat de l'exercice			66 617	66 617
TOTAL	2 501 610		66 617	2 568 227

¹ Le capital social est composé de 3 000 000 d'actions de 20 euros.

3

2.10 Ventilation des provisions (autres que techniques)

En milliers d'euros	2021	Mouvements de l'exercice		2022
		Dotations +	Reprises -	
Provision spéciale de réévaluation	646		16	630
Autres provisions pour risques		13 163		13 163
Provision pour charges de retraite	3 638		802	2 836
Provision pour médailles du travail	2 834		797	2 037
Provision pour congés retraite	1 543		423	1 120
Provisions pour charges exceptionnelles	43			43
Provision pour grosses réparations	2 362	276		2 638
TOTAL	11 066	13 439	2 038	22 467

2.11 Engagements reçus et donnés

En milliers d'euros	2022	2021
1 - ENGAGEMENTS REÇUS	1 847	1 516
2 - ENGAGEMENTS DONNÉS	6 744	6 486
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés	6 744	6 486
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
2d Droits de tirage donnés à un fonds de garantie		
2e Autres engagements donnés		
3 - ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES	995	12 438
3a Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance		
3b Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations en substitution		
3c Autres engagements réciproques	995	12 438
4 - AUTRES VALEURS DÉTENUES POUR COMPTE DE TIERS		
5 - ENCOURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME:		
5a Ventilation de l'encours d'Instruments Financiers à Terme par catégorie de stratégie:		
- Stratégies d'investissement ou de désinvestissement		
- Stratégies de rendement		
- Autres opérations		
5b Ventilation de l'encours d'Instruments Financiers à Terme par catégorie de marché:		
- Opérations sur un marché de gré à gré		
- Opérations sur des marchés réglementés ou assimilés		
5c Ventilation de l'encours d'Instruments Financiers à Terme par nature de risque de marché et d'instrument, notamment:		
- Risque de taux d'intérêt		
- Risque de change		
- Risque actions		
5d Ventilation de l'encours d'Instruments Financiers à Terme par nature d'instrument, notamment:		
- Contrats d'échange		
- Contrats de garantie de taux d'intérêt		
- Contrats à terme		
- Options		
5e Ventilation de l'encours d'Instruments Financiers à Terme par durée résiduelle des stratégies selon les tranches:		
- De 0 à 1 an		
- De 1 à 5 ans		
- Plus de 5 ans		

La part non libérée des actifs détenus par la société est comptabilisée en déduction du poste d'actif de l'investissement concerné et s'élève aux montants suivants :

En milliers d'euros	2022	2021
Engagement d'investissement en FCPR/OPC actions	83 100	100 568
Engagement d'investissement en Fonds de dette	97 923	97 362
Engagement d'investissement en Fonds d'actifs réels	81 188	75 750

NOTE 3

ANALYSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU RÉSULTAT

3.1 Ventilation des primes brutes émises par activité

En milliers d'euros	2022	2021
Risques exceptionnels et nucléaires	917	275
Risques de catastrophes naturelles	1 006 159	921 681
Risques d'attentats	71 670	67 364
<i>Dont Risques petits et moyens</i>	48 708	46 364
<i>Grands risques (GAREAT)</i>	22 962	21 000
Risques d'assurance crédit	310	61 181
<i>Dont CAP</i>	915	15 364
<i>CAP +</i>	510	18 297
<i>CAP Relais</i>	-1 115	27 520
CHIFFRE D'AFFAIRES RÉASSURANCES PUBLIQUES	1 079 056	1 050 501
CHIFFRE D'AFFAIRES RÉASSURANCE DE MARCHÉ (RUN OFF)	449	3 065
TOTAL	1 079 505	1 053 566

3 3.2 Mouvements de portefeuille

2022 En milliers d'euros	Réassurances publiques		Réassurance de marché (Run off)	
	Brut	Net	Brut	Net
ENTRÉES DE PORTEFEUILLE				
Primes	66 133	66 133		
Prestations et frais payés	1 535	1 535		-191
RETRAITS DE PORTEFEUILLE				
Primes	-68 796	-68 796	-1 631	
Prestations et frais payés	-1 535	-1 535	564	191

3.3 Commissions issues des opérations de réassurance

En milliers d'euros	2022		2021	
	Brut	Net	Brut	Net
Vie	-1		-21	
Non-Vie	20 061	20 164	122 187	121 503
TOTAL	20 060	20 164	122 166	121 503

3.4 Produits et charges de placements

2022 En milliers d'euros	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des placements immobiliers	382	12 554	12 936
Revenus des autres placements	12 296	56 475	68 771
Intérêts sur prêt entreprises liées	3 750		3 750
Intérêts sur dépôts espèces et soldes techniques		-3	-3
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS	16 428	69 026	85 454
Autres produits des placements		15 532	15 532
Profits provenant de la réalisation des placements		42 313	42 313
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	16 428	126 871	143 299
Frais de gestion externe des placements		-4 328	-4 328
Frais de gestion interne des placements		-4 619	-4 619
Autres charges des placements		-12 753	-12 753
Pertes provenant de la réalisation des placements		-24 177	-24 177
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	0	-45 877	-45 877
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES	16 428	80 994	97 422

3.5 Charges par nature et par destination

Les charges 2022 reprises ci-dessous sont présentées nettes de refacturation aux filiales du groupe CCR et aux fonds publics gérés pour le compte de l'État.

A - Décomposition des charges

CHARGES PAR NATURE En milliers d'euros	2022	2021
Charges externes	8 352	6 393
Autres charges externes	1 881	1 761
Impôts, taxes et versements assimilés	5 348	6 434
Charges de personnel	12 172	11 552
Autres charges de gestion courante	115	131
SOUS-TOTAL	27 868	26 271
Dotation aux amortissements des immobilisations	1 686	1 432
Loyer théorique du siège social	301	210
TOTAL	29 855	27 913

CHARGES PAR DESTINATION En milliers d'euros	2022	2021
Frais de gestion des sinistres	1 888	2 272
Autres charges d'acquisition	10 346	9 980
Autres charges d'administration	6 187	5 013
Autres charges techniques	6 906	6 424
Frais de gestion des placements	4 528	4 224
TOTAL	29 855	27 913

CCR a également engagé 1,5 M€ de frais dans le cadre de la gestion effectuée pour le compte des filiales immobilières du groupe CCR et pour le compte de l'État concernant les fonds publics :

- Fonds de compensation des risques de l'assurance de la construction (FCAC),
- Fonds national de gestion des risques en agriculture (FNGRA),
- Fonds de garantie des risques liés à l'épandage agricole des boues d'épuration urbaines ou industrielles (FGRE),
- Fonds de garantie des dommages consécutifs à des actes de prévention, de diagnostic ou de soins dispensés par les professionnels de santé exerçant à titre libéral et mentionnés à l'article L 1142-1 du Code de la santé publique (FAPDS).

Conformément aux dispositions de l'article 336-2 du règlement de l'ANC n°2015-11, les remboursements de frais correspondants ont été portés à des sous comptes séparés de chaque compte de charge concerné.

B - Ventilation des frais de personnel et de l'effectif (Y/C gestion immobilière)

En milliers d'euros	2022	2021
Frais de personnel :		
Salaires	9 033	8 275
Charges sociales et prévoyance	3 925	3 550
Autres charges	-695	-192
TOTAL	12 263	11 633
Effectif moyen :		
Cadres	157	154
Non-cadres	6	7
TOTAL	163	161

C - Rémunération des organes d'administration et de Direction

En milliers d'euros	2022	2021
Jetons de présence du conseil d'administration ¹	100	115
Rémunération mandataires sociaux	326	264

¹ Hors remboursements de frais sur justificatifs.

3.6 Autres produits et charges techniques

Les autres produits techniques concernent essentiellement les produits provenant des participations dans les groupements d'intérêt économique professionnels. Les autres charges techniques comprennent, outre les frais issus de ces participations, ceux des centres de coûts internes non liés directement à l'activité technique.

3.7 Ventilation du résultat exceptionnel

2022 En milliers d'euros	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Reprise provision spéciale de réévaluation		16
Reprise autres provisions pour risques		15
Autres produits exceptionnels		4
Provision pour contrôle fiscal	13 163	
Autres charges exceptionnelles	1 117	
TOTAL	14 280	35

3.8 Participation des salariés

Le compte de résultat n'inclut pas de charge au titre de la participation des salariés.

3 3.9 Impôt sur les bénéfices

En application de la méthode de l'impôt exigible, aucun impôt différé n'est comptabilisé dans les comptes sociaux de la société.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice 2022, relatif au bénéfice imposable à court terme, est calculé à 25 %.

NOTE 4

AUTRES INFORMATIONS

4.1 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires comptabilisés en charge au cours de l'exercice se sont élevés à :

- 65 K€ pour le cabinet Deloitte, 114 K€ pour le cabinet Mazars et -1 K€ pour le cabinet PwC au titre du contrôle légal des comptes,
- -2 K€ au titre des autres prestations rendues par le cabinet PwC.

4.2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

CCR a annoncé le 8 février 2023 être entrée en négociations exclusives avec le consortium formé par SMABTP et MACSF en vue de la cession du contrôle de CCR Re et d'une augmentation de son capital de 200 M€.

Dans le cadre de la transaction proposée, CCR céderait dans un premier temps environ 70 % du capital de CCR Re. L'opération valoriserait CCR Re sur la base des fonds propres économiques soit près de 1 Md€ avant augmentation de capital. Afin d'accompagner la croissance de CCR Re, cette opération serait suivie d'une augmentation de son capital à hauteur de 200 M€, intégralement financée par le consortium qui obtiendrait ainsi une participation totale d'environ 75 %. CCR resterait au capital comme partenaire minoritaire à hauteur d'environ 25 %, aux côtés du consortium, ce qui lui permettrait d'accompagner l'autonomisation complète de CCR Re et la mise en œuvre de son ambitieux projet. CCR bénéficierait par ailleurs d'une option de vente et consentirait une promesse de vente permettant la cession de sa participation résiduelle en 2026. SMABTP, en tant qu'actionnaire majoritaire, prendrait le contrôle de CCR Re.

4

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS 73

COMPTES CONSOLIDÉS 79



Mazars SA

Société de commissariat aux comptes inscrite
à la compagnie régionale de Versailles

Siège social : 61, rue Henri Regnault, 92400 Courbevoie
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre B 784 824 153

Deloitte & Associés

Société de commissariat aux comptes inscrite
à la compagnie régionale de Versailles et du Centre

Siège social : 6 place de la Pyramide, 92800 Puteaux
Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Capital de 2 180 160 euros - RCS 572 028 041

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale

de la société CCR

157, boulevard Haussmann, 75008 PARIS.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit, des comptes et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Point clé de l'audit n° 1 - Provisions pour sinistres à payer

Risque identifié et principaux jugements

Les sociétés pratiquant des opérations de réassurance acceptée doivent, selon le Code des assurances et la réglementation comptable, estimer les provisions pour sinistres à payer nécessaires au règlement, tant en principal qu'en accessoire y compris les frais de gestion, de tous les sinistres survenus et non payés qu'ils aient été déclarés ou non à la date d'arrêt.

Les provisions pour sinistres à payer figurent au bilan de la Société au 31 décembre 2022 pour un montant de 4 794 millions d'euros pour les opérations de réassurance Non-Vie. Ils représentent un des postes les plus importants du passif et l'appréciation de leur estimation impliquant un certain nombre d'hypothèses constitue un point clé de l'audit.

Les incertitudes inhérentes à l'estimation des provisions techniques sont accrues pour les réassureurs, principalement en raison de l'intervalle de temps plus important séparant l'événement lui-même de la demande de paiement du sinistre faite au réassureur, de la dépendance vis-à-vis des cédantes pour obtenir des informations sur les sinistres et des divergences de pratiques en matière de provisions chez les cédantes.

Différentes méthodologies peuvent être utilisées pour évaluer ces provisions, dont les principales modalités sont précisées dans la note 1.8 de l'annexe aux comptes annuels: les provisions de sinistres déclarés par les cédantes sont enregistrées à réception des comptes cédantes et ces provisions sont complétées afin d'estimer la charge ultime de tous les sinistres connus ou non.

La part de jugement est plus importante sur les garanties Non-Vie à déroulement long (Responsabilité Civile Automobile, Responsabilité Civile Générale, Construction). L'estimation des provisions pour sinistres sur ces branches présente donc un risque accru et a nécessité une attention particulière au niveau des procédures d'audit mises en œuvre.

Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation des provisions pour sinistres à payer constituait un point clé de l'audit.

Notre approche d'audit

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des provisions pour sinistres, et leur conformité à la réglementation, nous avons mis en œuvre les travaux suivants :

- Apprécier la pertinence des méthodes statistiques et le caractère approprié des paramètres actuariels et des hypothèses retenues par la société;
- Prendre connaissance de la conception des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions;
- Apprécier la fiabilité des états produits par la société en matière d'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les provisions pour sinistres, et tester les données sources;
- Apprécier la prise en compte des sinistres significatifs susceptibles d'affecter la projection de la charge de l'exercice;
- Réaliser une estimation indépendante des provisions de sinistres sur les principales branches;
- Analyser la liquidation des provisions comptabilisées à la clôture précédente au regard des charges réelles afin de vérifier si elle conforte les estimations antérieurement réalisées par la société;
- Inclure dans notre équipe des membres ayant une compétence particulière en systèmes d'information afin de réaliser des travaux visant à prendre connaissance de l'environnement du contrôle interne des systèmes utilisés par la société et tester les contrôles généraux informatiques.

Point clé de l'audit n° 2 - Estimation des primes émises non acquises

4

Risque identifié et principaux jugements

Les primes non acquises correspondent à la fraction des primes émises qui concerne l'exercice suivant ou les exercices ultérieurs. Dans le cas où la garantie accordée porte sur plusieurs exercices comptables, seule la part de la prime qui correspond à l'exercice en cours doit être intégrée dans les revenus de la période. Ainsi, lors de chaque inventaire, la part des primes qui correspond aux exercices ultérieurs doit faire l'objet d'une écriture de primes non acquises pour être rattachée aux exercices futurs.

Ces provisions sont calculées en fonction de la nature des contrats sur la base d'un taux lié à la cadence d'émission des primes émises et/ou sur la base d'un taux prorata temporis lié à la date d'échéance des contrats.

Les données nécessaires au calcul des provisions pour primes non acquises à la date de l'arrêté des comptes dépendent des informations reçues des cédantes.

Les modalités d'évaluation des provisions pour primes non acquises non-vie, qui figurent au bilan de la société pour un montant de 79 M€ au 31 décembre 2022 sont précisées dans la note 1.8 de l'annexe aux comptes annuels.

En raison des travaux en cours poursuivis par CCR pour fiabiliser les informations reçues des cédantes et au regard de son caractère significatif sur les comptes annuels, l'évaluation des primes non acquises a été considérée comme un point clé de l'audit et a nécessité une attention particulière au niveau des procédures d'audit mises en œuvre.

Pour cette raison et au regard du caractère significatif de l'impact de ce changement de modalité d'estimation dans les états financiers du Groupe, l'évaluation des primes non acquises a été considérée comme un point clé de l'audit et a nécessité une attention particulière au niveau des procédures d'audit mises en œuvre.

Notre approche d'audit

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des primes non reçues des cédantes, nous avons mis en œuvre les travaux suivants :

- Apprécier la pertinence des méthodes de calcul et le caractère approprié des paramètres exploités et des hypothèses retenues par la société ;
- Prendre connaissance de la conception des contrôles clés relatifs à la gestion des primes et à la détermination de ces provisions ;
- Apprécier la fiabilité des états produits par la société en matière d'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les provisions pour primes, et tester les données sources ;
- Mise en œuvre d'une estimation indépendante des primes à non acquises sur les principales branches.
- Réalisation de tests substantifs sur les primes comptabilisées à partir de ces comptes cédantes et validation des taux de report appliqués.
- Nous avons inclus dans notre équipe des membres ayant une compétence particulière en systèmes d'information afin de réaliser des travaux visant à prendre connaissance de l'environnement du contrôle interne des systèmes utilisés par la société et testé le fonctionnement de certains traitements automatisés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par « l'article L.225-37-4 » du Code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CCR par l'assemblée générale du 23 juin 2022 pour le cabinet Mazars et par l'assemblée générale du 11 mai 2016 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2022, le cabinet Mazars était dans la 1^{ère} année de sa mission et le cabinet Deloitte & Associés dans sa 7^{ème} année.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

4

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit, des comptes et des risques

Nous remettons au comité d'audit, des comptes et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, des comptes et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit, des comptes et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit, des comptes et des risques, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris-La Défense, le 17 mai 2023

Les commissaires aux comptes

Mazars



Jean-Claude PAULY
Associé

Deloitte



Pascal COLIN
Associé

Mazars SA

Société de commissariat aux comptes inscrite
à la compagnie régionale de Versailles

Siège social : 61, rue Henri Regnault, 92400 Courbevoie
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre B 784 824 153

Deloitte & Associés

Société de commissariat aux comptes inscrite
à la compagnie régionale de Versailles et du Centre

Siège social : 6 place de la Pyramide, 92800 Puteaux
Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Capital de 2 180 160 euros - RCS 572 028 041

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale

de la société CCR

157, boulevard Haussmann, 75008 PARIS.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CCR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit, des comptes et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Point clé de l'audit n° 1 - Évaluation des provisions pour sinistres à payer

Risque identifié et principaux jugements

Les sociétés pratiquant des opérations de réassurance acceptée doivent, selon le Code des assurances et la réglementation comptable, estimer les provisions pour sinistres à payer nécessaires au règlement, tant en principal qu'en accessoire y compris les frais de gestion, de tous les sinistres survenus et non payés qu'ils aient été déclarés ou non à la date d'arrêté.

Les provisions pour sinistres à payer qui figurent au bilan du groupe au 31 décembre 2022 pour un montant de 164 millions d'euros pour les opérations de réassurance Vie et de 6 671 millions d'euros pour les opérations de réassurance Non-Vie sont précisées dans la note 2.8 et dans la note 4.10 de l'annexe aux comptes consolidés. Ils représentent un des postes les plus importants du passif et l'appréciation de leur estimation impliquant un certain nombre d'hypothèses constitue un point clé de l'audit.

4

Les incertitudes inhérentes à l'estimation des provisions techniques sont accrues pour les réassureurs, principalement en raison de l'intervalle de temps plus important séparant l'événement lui-même de la demande de paiement du sinistre faite au réassureur, de la dépendance vis-à-vis des cédantes pour obtenir des informations sur les sinistres et des divergences de pratiques en matière de provisions chez les cédantes.

Différentes méthodologies peuvent être utilisées pour évaluer ces provisions, dont les principales modalités sont précisées dans la note 1.8 de l'annexe aux comptes annuels: les provisions de sinistres déclarés par les cédantes sont enregistrées à réception des comptes cédantes et ces provisions sont complétées afin d'estimer la charge ultime de tous les sinistres connus ou non.

La part de jugement est plus importante sur les garanties Non-Vie à déroulement long (Responsabilité Civile Automobile, Responsabilité Civile Générale, Construction). L'estimation des provisions pour sinistres sur ces branches présente donc un risque accru et a nécessité une attention particulière au niveau des procédures d'audit mises en œuvre.

Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation des provisions pour sinistres à payer constituait un point clé de l'audit.

Notre approche d'audit

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des provisions pour sinistres, et leur conformité à la réglementation, nous avons mis en œuvre les travaux suivants :

- Appréciation de la pertinence des méthodes statistiques et le caractère approprié des hypothèses actuarielles retenues par la société.
- Apprécier la pertinence des méthodes statistiques et le caractère approprié des paramètres actuariels et des hypothèses retenues par la société;

- Prendre connaissance de la conception des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions;
- Apprécier la fiabilité des états produits par la société en matière d'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les provisions pour sinistres, et tester les données sources;
- Apprécier la prise en compte des sinistres significatifs susceptibles d'affecter la projection de la charge de l'exercice;
- Réaliser une estimation indépendante des provisions de sinistres sur les principales branches;
- Analyser la liquidation des provisions comptabilisées à la clôture précédente au regard des charges réelles afin de vérifier si elle conforte les estimations antérieurement réalisées par la société;
- Inclure dans notre équipe des membres ayant une compétence particulière en systèmes d'information afin de réaliser des travaux visant à prendre connaissance de l'environnement du contrôle interne des systèmes utilisés par la société et tester les contrôles généraux informatiques.

Point clé de l'audit n° 2 - Estimation des primes (non reçues des cédantes et émises non acquises)

Risque identifié et principaux jugements

Les primes acquises brutes comptabilisées au 31 décembre 2022 sont constituées par :

- Les primes figurant sur les comptes reçus des cédantes;
- L'estimation des primes non reçues;
- La variation des provisions pour primes non acquises.

La société enregistre dès leur réception les comptes reçus des cédantes. À la date de clôture, les comptes non reçus font l'objet d'une estimation afin de comptabiliser la situation la plus proche de la réalité des engagements de réassurance pris par la société.

Il est spécifique à l'activité de réassurance d'observer une part importante d'estimé dans les primes émises au titre d'un exercice. La société revoit périodiquement ses hypothèses et ses estimations sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs. Les primes réelles peuvent se révéler sensiblement différentes des estimations faites par la société.

Dans ce contexte nous avons considéré que l'évaluation des primes de réassurance constituait un point clé de l'audit.

Notre approche d'audit

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des primes non reçues des cédantes, nous avons mis en œuvre les travaux suivants :

- Appréciation de la pertinence des méthodes statistiques et le caractère approprié des hypothèses actuarielles retenues par le Groupe;
- Apprécier la pertinence des méthodes statistiques et le caractère approprié des hypothèses actuarielles retenues par la société.

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la souscription des primes et au traitement des comptes cédantes reçus.
- Apprécier la fiabilité des états produits par la société en matière d'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les primes non reçues des cédantes, et tests sur les données sources.
- Mise en œuvre d'une estimation indépendante des primes à l'ultime sur les principales branches.
- Analyser la liquidation des primes non reçues comptabilisées à la clôture précédente au regard des primes réellement reçues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CCR par l'assemblée générale du 23 juin 2022 pour le cabinet Mazars et par l'assemblée générale du 11 mai 2016 pour le cabinet Deloitte.

Au 31 décembre 2022, le cabinet Mazars était dans la 1^{ère} année de sa mission et le cabinet Deloitte & Associés dans sa 7^{ème} année.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit, des comptes et des risques

Nous remettons au comité d'audit, des comptes et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, des comptes et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit, des comptes et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit, des comptes et des risques, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris-La Défense, le 17 mai 2023

Les commissaires aux comptes

Mazars



Jean-Claude PAULY
Associé

Deloitte



Pascal COLIN
Associé

5

ATTESTATION DU RESPONSABLE



PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nom et fonction de la personne Responsable

Monsieur Bertrand LABILLOY, Directeur Général de CCR

Attestation du Responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport financier sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des commissaires aux comptes leurs rapports sur les comptes annuels et consolidés dans lesquels ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent rapport financier.

Le 22 mars 2023

Le Directeur Général

Bertrand LABILLOY





GROUPE
CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE



157 boulevard Haussmann 75008 Paris
Tél. : + 33 1 44 35 31 00